

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

12 June 2019

Documents d'information  
ODGP/DER/Inf(2019)2

---

**Rapport trimestriel des Bureaux du Conseil de l'Europe**

**Janvier – mars 2019**

---

**A. BUREAUX DE LIAISON**

## **Introduction**

Les bureaux du Conseil de l'Europe en charge de la liaison avec une ou plusieurs organisations ou institutions internationales :

- représentent le Secrétaire Général auprès de la ou des organisations ou institutions internationales ;
- suivent les activités menées par la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) et rendent compte des développements pertinents concernant les activités et les politiques du Conseil de l'Europe ;
- soutiennent l'organisation et le suivi des réunions de coordination de haut niveau et des autres réunions ou manifestations entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;
- promeuvent une coopération effective entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;
- identifient les possibilités d'activités conjointes et apportent conseil et soutien pour la planification, la négociation, la mise en œuvre et les rapports de ces activités ;
- mènent une politique médiatique proactive afin d'améliorer la visibilité de l'Organisation.

Le présent document couvre la période de janvier à mars 2019. Suite à la décision [CM/Del/Dec\(2013\)1175/1.6F](#) du 3 juillet 2013, les rapports d'activité sont publiés tous les trois mois, à compter de la période juillet-septembre 2013.

## **Bruxelles – Bureau du Conseil de l’Europe chargé de la liaison avec l’Union Européenne**

### **Chiffres clés et statistiques**

433 messages d’information et documents, ainsi que 12 rapports hebdomadaires ont été préparés et envoyés à Strasbourg par le chargé d’infomation. 80 notes pour les dossiers ont été envoyées du Bureau, en supplément des messages d’information envoyés directement par le Directeur du Bureau.

33 membres du personnel du Conseil de l’Europe ont visité le Bureau au cours de cette période :

- Le Secrétaire Général Jagland : rencontre avec M. Juncker, le président de la Commission Européenne, déjeuner avec M. Çavuşoğlu, ministre turc des Affaires étrangères, et une allocution au Comité Politique et de Sécurité du Conseil de l’Union Européenne (14 mars 2019).
- La Commissaire aux Droits de l’Homme, Mme Mijatović : participation à la Conférence du Parlement Européen sur le cadre de l’UE pour les stratégies nationales d’intégration des Roms, le 19 mars 2019 ; rencontre avec M. Gilmore, représentant spécial de l’UE pour les droits de l’Homme ; rencontre avec Mme Knudsen, directrice exécutive de la direction Droits de l’Homme, affaires globales et multilatérales du SEAE.
- MM. Buquicchio et Markert, respectivement le Président et le Secrétaire de la Commission de Venise : audience du Parlement Européen sur le respect de l’État de Droit dans le contexte du processus d’élargissement (18 mars 2019).
- M. Giakoumopoulos, Directeur général des droits de l’Homme et de l’Etat de Droit (DGI) : audience de l’Assemblée parlementaire sur l’Etat de Droit organisée par la Commission du Règlement, immunités et affaires institutionnelles (15 janvier 2019). Rencontre avec des fonctionnaires de l’UE.
- M. Kleijssen, Directeur de la société de l’information et de l’action contre la criminalité : réunion inter-services du SEAE ; rencontre Mme Knudsen, directrice exécutive ; rencontre avec Mme Sioli, directrice de la DG CNECT (Dir A intelligence artificielle et industrie numérique) ; rencontre avec M. Smulders, le chef du cabinet du vice-président de la Commission M. Timmermans (28-29 mars).
- M. Poirel, Directeur des droits de l’Homme, et le secrétariat du CEPEJ : présentation publique de la charte éthique européenne d’utilisation de l’intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires, nouvellement adoptée (23 janvier).
- M. Sundberg, le chef du service de l’exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l’Homme : participation à un événement du Parlement Européen à propos des voies de recours judiciaires en Turquie (29 janvier).

14 autres membres du personnel du Conseil se sont rendus à Bruxelles au cours de cette période. Le Bureau a organisé 30 événements et visites et a accueilli 197 visiteurs extérieurs.

### **Autres réunions impliquant le Bureau**

Le **Directeur du Bureau**, Zoltan Taubner, a eu des contacts informels avec ses homologues de l’Union Européenne et a représenté le Bureau dans divers événements. Il a accueilli plusieurs des représentants de haut niveau nommés ci-dessus et il a également rencontré ses collègues du Conseil de passage à Bruxelles.

M. Taubner a notamment rencontré le Représentant Permanent de la Fédération de Russie auprès de l’Union Européenne (12 février), l’Ambassadeur du Kazakhstan auprès de l’Union

Européenne (4 février) ainsi qu'une délégation de haut niveau du Kirghizistan. Il a également rencontré des représentants de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et de l'institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA). Il a participé à un événement organisé par le Parlement Européen au sujet de la Turquie.

M. Taubner a tenu des réunions avec ses homologues de la Commission européenne et du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE). Il s'est entretenu avec la directrice exécutive de la direction Droits de l'Homme, affaires globales et multilatérales du SEAE, la directrice du Comité Politique et de Sécurité, le chef de la division Relations multilatérales, le chef de division sur l'Asie Centrale et le chef de division sur la Turquie. Il a maintenu des contacts de haut niveau avec les membres de cabinets de divers commissaires européens.

Le Bureau a par ailleurs contribué à l'organisation des réunions et événements suivants, et d'une manière générale a accompagné des collègues du Secrétariat à ces rencontres :

- Groupe de travail sur la convention-cadre pour la protection des minorités nationales.
- Présidente de la commission Questions juridiques et des droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire : présentation du rapport Magnitsky de l'Assemblée parlementaire dans une commission du Parlement Européen.
- Secrétariat de la DGI, semaine de la protection des données (28 janvier)
- Audience du Parlement Européen au sujet des violences faite aux femmes (6 février).
- 6<sup>ème</sup> rencontre de la task-force pour l'Ukraine du Comité des régions (13 février).
- Table ronde à propos de l'emploi des fonds de l'UE contre la peine de mort, dans le cadre du Club International de la Presse (5 février).
- Évènement du European Policy Centre (EPC) à propos du terrorisme et des contenus terroristes en ligne, en présence du Commissaire King (5 février).
- Évènement du European Policy Centre (EPC) à propos du lien entre migrations et populisme (7 février).
- Plateforme du Partenariat pour la bonne gouvernance avec la DGII (19 février).
- Rencontre de haut niveau de la Commission à propos de la gouvernance de l'internet (19 février).
- Conférence du Comité des régions sur le sujet « Villes de l'UE engagées contre la radicalisation », en présence d'un membre du Congrès (26 février).
- Réunion d'experts de la Commission sur le sujet des droits de l'enfant.
- 7<sup>ème</sup> Congrès Mondial contre la peine de mort du 27 février au 1<sup>er</sup> mars, avec un message vidéo du Secrétaire Général Jagland et la participation de la DGI et de la DPA
- Visite d'une délégation de militants ukrainiens pour les droits de l'Homme.
- Présentation de la charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires par la CEPEJ dans le cadre du groupe de travail du Conseil de l'UE sur l'e-Justice (1<sup>er</sup> mars).
- Modération d'une table ronde sur le sujet de l'Etat de droit en Géorgie, en Moldavie et en Ukraine dans le cadre d'un événement organisé par Open Society Foundations (1<sup>er</sup> mars).
- Président du Comité européen sur les problèmes criminels (CDPC) : rencontre sur la lutte contre le trafic de biens culturels (11 mars) et réunion du Bureau du CDPC (12 mars).
- Participation à un événement du Parlement européen sur l'évaluation du cadre de l'UE sur les stratégies nationales d'intégration des Roms (19 mars).
- Présentation des conclusions annuelles pour 2018 du Comité européen des droits sociaux (25 mars).
- Représentant Spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés : participation à un forum de l'IEDDH (Instrument européen pour la démocratie et les

droits de l'Homme) sur le sujet des droits de l'Homme et de la migration, rencontre avec des fonctionnaires et agents de la Commission des DG NEAR et DG JUST (27 mars).

Le 8 mars et les jours suivants, le Bureau a participé à de nombreux événements en lien avec la Journée internationale des droits des femmes : le lancement d'un rapport de l'OSCE au sujet des violences faites aux femmes et aux filles, un événement spécial de la DG JUST et une table-ronde d'un événement spécial du Comité économique et social européen. Le Bureau a aussi rédigé un compte-rendu sur une réunion interparlementaire sur le sujet de la place des femmes dans la politique, organisée par la commission FEMM du Parlement européen.

En matière de **coopération juridique**, le Bureau a rencontré le Secrétariat du Conseil de l'UE et la présidence roumaine. Le Bureau a représenté le Conseil de l'Europe lors d'une réunion du groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur l'intelligence artificielle (18-19 mars). Le Bureau a également rencontré des fonctionnaires et agents du SEAE pour échanger au sujet des dialogues sur les droits de l'Homme entre le SEAE et les Etats non-membres.

En matière de **programmes**, le Bureau a accompagné des collègues aux réunions avec diverses DG de la Commission (HOME, JUST, EMPL, EAC) pour explorer les opportunités existantes et potentielles, ainsi qu'avec le service d'appui à la réforme structurelle (SRSS) en vue de la finalisation d'un accord-cadre de coopération. Le Bureau a eu des contacts avec la DG NEAR en relation avec le Programme Sud et le Partenariat pour la bonne gouvernance (PGG) et a participé à des discussions à propos de programmes avec la Turquie. Le Bureau a également rencontré des représentants de la DG JUST pour discuter des indicateurs de la réforme de la justice dans les Balkans Occidentaux et les droits des enfants. Il a aussi participé à la table ronde sur la plateforme de la société civile des Roms. Il a maintenu des contacts avec le Secrétariat général de la Commission à propos de programmes de coopération sous le service d'appui à la réforme structurelle, et avec la DG EAC à propos de l'héritage culturel. Enfin, il a tenu une discussion sur les programmes joints avec les fonctionnaires du SEAE.

Le Bureau a également accueilli une réunion du secrétariat du CEPEJ avec des représentants des Balkans et des fonctionnaires et représentants de la Commission (DG NEAR et JUST) sur une nouvelle initiative d'indicateurs des systèmes judiciaires dans le cadre de la Facilité horizontale II (27 mars). Le Bureau a maintenu des contacts diplomatiques avec leurs représentants.

En matière dialogue avec les représentants des Etats, le Bureau a maintenu des contacts avec des fonctionnaires et représentants d'Etats membres et d'Etats du voisinage dont Chypre, la Géorgie, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Koweït, la Fédération de Russie et la Serbie.

Le secrétariat du Groupe Pompidou (DGI) a tenu plusieurs réunions dans le Bureau. Des rencontres bilatérales avec deux membres du Parlement Européen et avec un fonctionnaire de la Commission ont eu lieu.

Le Bureau a aussi entretenu des contacts avec des think-tanks et fondations basés à Bruxelles, dont European Policy Centre (EPC), Fredrich Ebert Stiftung, ou encore Hanns Seidel Stiftung. Le Bureau a également rédigé des comptes-rendus sur les événements suivants :

- Débats et audiences du Parlement européen et de ses Commissions (LIBE, AFET , DROI, TAX3).

- Evènements organisés par des think-tanks et fondations sur des sujets tels que la peine de mort, la migration, la lutte contre le terrorisme, l'Etat de droit, le processus d'élargissement, la situation des Balkans occidentaux, particulièrement en Macédoine du Nord, le Brexit, l'islam, l'Ukraine, le Haut-Karabakh, la Russie, les priorités de la présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne, l'agenda post-sommet, les réformes en Géorgie, les LGBTI+ ou encore l'égalité des genres en Géorgie.

### **Visibilité, médias**

Le porte-parole/attaché de presse a coordonné les activités de communication à Bruxelles menées par le CEPEJ (utilisation de l'intelligence artificielle dans la justice), par le Comité européen des droits sociaux et par le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) sur la participation du Conseil de l'Europe au Congrès mondial contre la peine de mort à Bruxelles. Il a également harmonisé la communication à propos de la réunion Droits de l'Homme (DH) du Comité des ministres du mois de mars, de la visite du Secrétaire général et de la participation du président de la Commission de Venise à l'audience du Parlement européen du mois de mars.

Le porte-parole/attaché de presse a également maintenu des contacts réguliers avec les médias basés à Bruxelles et a diffusé des informations sur les réseaux sociaux sur un large éventail de sujets, dont la session de janvier de l'Assemblée parlementaire, le rapport annuel de la CEDH, les conclusions du Comité européen des droits sociaux, plusieurs rapports de suivi (notamment du CPT, GRECO, GRETA, MONEYVAL et de la Commission de Venise), des rapports de la Commissaire aux droits de l'Homme, et de divers jugements et décisions de la CEDH. Il a communiqué des renseignements au sujet des recommandations nouvellement adoptées et des diverses allocutions du Secrétaire Général. Il a continué à travailler sur le projet de communications en cours qui vise à mettre en valeur l'impact de la CEDH, a présenté les avancées dans le travail du Conseil de l'Europe, et a effectué des travaux préliminaires sur la présentation du rapport 2018 de SPACE sur les statistiques pénitentiaires.

Lors de son passage à Strasbourg pour la session plénière de l'Assemblée parlementaire, le porte-parole/attaché de presse a pris part à la coordination et à l'organisation de réunions avec ses collègues des différents organes du Conseil, ainsi qu'avec des représentants des autorités nationales belges. Il a également poursuivi son travail sur le projet de communication visant à mettre en valeur l'impact de la CEDH.

ODGP/DER/Inf(2019)2

**Genève – Bureau faisant office de délégation permanente du Conseil de l'Europe  
auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à  
Genève**

Pas de Chef de Bureau

## **Vienne – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'OSCE et d'autres organisations internationales, faisant aussi office de délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne**

### **Participation aux réunions du Conseil permanent de l'OSCE**

- Conseil permanent de l'OSCE avec le nouveau président en exercice, S.E. Monsieur Miroslav Lajčák, Ministre slovaque des Affaires étrangères et européennes, le 10 janvier.
- Conseil permanent de l'OSCE avec le président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, S.E. Monsieur George Tsereteli, le 17 janvier.
- Conseil permanent de l'OSCE avec le nouveau coordonnateur de projets de l'OSCE en Ukraine, S.E. Monsieur l'Ambassadeur Henrik Villadsen, le 24 janvier.
- Conseil permanent de l'OSCE avec le chef de la mission de l'OSCE au Kosovo, S.E. Monsieur l'Ambassadeur Jan Braathu, et commémoration de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, le 31 janvier.
- Conseil permanent de l'OSCE avec le représentant spécial du président en exercice de l'OSCE en Ukraine et auprès du Groupe de contact trilatéral, l'Ambassadeur Sajdik, et l'observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, l'Ambassadeur Apakan, le 1<sup>er</sup> février.
- Conseil permanent de l'OSCE avec les présidents du Comité économique et environnemental et du Comité de la dimension humaine, le 7 février.
- Conseil permanent de l'OSCE avec l'Observateur en chef de la Mission d'observation de l'OSCE à deux postes de contrôle russes sur la frontière russo-ukrainienne, l'Ambassadeur György Varga, le 14 février.
- Conseil permanent de l'OSCE avec le Chef de la Mission de l'OSCE au Monténégro, l'Ambassadrice Maryse Daviet, le 28 février.
- Conseil permanent de l'OSCE avec Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH), le 7 mars.
- Conseil permanent de l'OSCE avec l'Ambassadeur Orizio, Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie, et l'Ambassadeur Vuk Žugić, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, le 14 mars.
- Conseil permanent de l'OSCE sur l'adoption d'une Décision sur la création du Fonds de mise à niveau de l'infrastructure des technologies de l'information de l'OSCE, le 28 mars

### **Participation aux comités d'experts et aux conférences**

- Participation du Chef du Bureau au déjeuner de travail du Groupe d'amis et de médiation de l'OSCE, avec la contribution d'expert d'Alexandre Guessel (Direction du Conseil Politique), le 14 janvier.
- Conférence sur la sécurité des journalistes en présence du représentant pour la liberté des médias de l'OSCE, Harlem Désir, et de la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, sur le thème « *Accroître les opportunités pour la liberté d'expression et le pluralisme des médias* », le 12 février.
- Table ronde sur les défis politiques régionaux dans les Balkans occidentaux en marge du sommet UE-Balkans occidentaux à la Maison de l'Europe, Vienne, le 14 février.
- Séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent de l'OSCE avec Monsieur Bertie Ahern, ancien *Taioseach* (Premier Ministre) de l'Irlande, le 20 février.
- 18<sup>ème</sup> Réunion d'Hiver de l'Assemblée Parlementaire, les 21-22 février.
- Segment ministériel de la Commission des Stupéfiants des Nations Unies (CND), avec la participation de Denis Huber, Secrétaire exécutif du Groupe Pompidou et de la

Secrétaire d'État portugaise Raquel Duarte (P), Présidente du Groupe Pompidou, les 14-15 mars.

- 62<sup>ème</sup> session de la Commission des Stupéfiants des Nations Unies (CND), avec la participation active de membres du Secrétariat du Groupe Pompidou, les 18-22 mars.
- Séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent de l'OSCE sur la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité (SSG/R), le 20 mars

### **Dialogue bilatéral**

- Participation à une rencontre bilatérale de la présidence portugaise du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe et du directeur exécutif de l'ONUDC, Monsieur Yury Fedotov, le 15 mars.

## **Varsovie – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec les organisations ou institutions internationales à Varsovie, en particulier avec l'OSCE/BIDDH et la Communauté des Démocraties**

### **Visites/rencontres de haut niveau**

21-23 mars – visite à Varsovie du Secrétaire général du Conseil de l'Europe M Thorbjørn Jagland à l'occasion de la Conférence de Varsovie sur le rôle et la position des ONG au sein du CdE (22.03).

22 mars – rencontre du Secrétaire général du Conseil de l'Europe avec la directrice du Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme (OSCE/BIDDH), Mme Ingibjörg Sólrún Gísladóttir.

### **Activités du Bureau**

a) **Améliorer la coopération avec l'OSCE/BIDDH** – Hors de la rencontre de haut niveau entre le Secrétaire général du CdE et la directrice de l'OSCE/ BIDDH il y a eu des contacts et des consultations intenses au niveau inférieur visant à explorer les possibilités de coopération à long terme entre les deux organisations. La Première directrice adjointe de l'OSCE/ BIDDH, Mme Katarzyna Gardaphadze et M Matthias Jaeger, Conseiller en levée de fonds et politique au BIDDH ont visité Strasbourg afin de discuter du renforcement de la coopération entre le CdE et l'OSCE/ BIDDH dans les domaines de la lutte contre les crimes de haine, le racisme et la xénophobie, du travail avec les communautés des Roms et des Gens du voyage, de l'intégration des migrants au niveau local et de l'amélioration de l'efficacité de la communication sur les droits de l'homme. Les discussions à Strasbourg sur le sujet de l'intégration des migrants ont donné la possibilité de lancer un projet conjoint CdE-BIDDH-HCR de l'ONU, actuellement en cours de développement par trois organisations.

En marge de la quatrième table ronde sur les lois concernant le pouvoir judiciaire en Pologne, qui s'est tenue à Varsovie avec la participation de la délégation du CdE, ont eu lieu des consultations thématiques sur la coopération dans le domaine de l'état de droit. Mme Hanne Juncher, Cheffe du département de la justice et de la coopération juridique, DG I et le Chef du Bureau ont discuté avec l'équipe du BIDDH de l'état de droit, des perspectives de la coopération. La participation du CdE au processus mené par le BIDDH visant à actualiser les recommandations de Kiev de l'OSCE sur l'indépendance et la responsabilité des juges a également été discutée.

b) **Poursuite de la coopération avec la Communauté des Démocraties (CdD)** – Le Bureau a suivi attentivement la présidence britannique du Comité exécutif de la Communauté (CE), en ce qui concerne les priorités de la liberté des médias et le transfert de la présidence du CE à la Pologne à la fin du trimestre.

c) **Assurer la visibilité du Conseil de l'Europe** – Le Bureau a participé à la préparation de la Conférence de Varsovie sur le rôle et la position des ONG au sein du CdE (22.03). L'événement, organisé en coopération avec le Ministère des Affaires étrangères de la République de Pologne et l'Université de Varsovie, a eu lieu dans le cadre officiel du 70ème anniversaire du CdE et a assuré une grande visibilité du CdE auprès des milieux diplomatiques et universitaires, polonais et étrangers.

Hors des rencontres organisées par l'OSCE/ BIDDH et la CdD, le Chef du Bureau a régulièrement participé aux rencontres, aux séminaires et aux conférences pertinentes pour

ce qui est des activités du Conseil de l'Europe. Ceux-ci ont inclus entre autres : une table ronde intitulée « *Qui peut nous aider à construire le monde ? L'UE et la crise du multilatéralisme* » organisée par la Fondation Stefan Batory et le Conseil européen des relations étrangères - Bureau de Varsovie et également une réunion sur la modération du contenu en ligne et la préservation de la liberté d'expression organisée par German Marshall Fund des États-Unis - Bureau de Varsovie.

**B. BUREAUX DE TERRAIN ET DE PROGRAMMES**

## **Introduction**

Sur la base de la Résolution [CM/Res\(2010\)5](#), les bureaux du Conseil de l'Europe dans les États membres et les États non-membres :

- représentent le Secrétaire Général auprès des autorités nationales du pays hôte ;
- promeuvent et soutiennent les politiques et activités des autorités nationales, ainsi que celles des organes du Conseil de l'Europe, liées au statut de membre du Conseil de l'Europe ;
- apportent conseil et assurent le soutien et la coordination d'ensemble sur place avec les autorités nationales pour la planification, la négociation et la mise en œuvre en temps voulu des activités de coopération ciblées du Conseil de l'Europe, y compris les Programmes conjoints avec l'Union européenne et d'autres donateurs ;
- facilitent l'identification des besoins pour le renforcement des capacités, en coopération avec les autorités nationales ;
- conduisent des activités de mobilisation de ressources financières pour des projets spécifiques ;
- coordonnent les activités dans le pays avec les autres organisations et institutions internationales (UE, OSCE, ONU) et d'autres partenaires internationaux et locaux actifs dans le pays ;
- mènent une politique médiatique volontariste, en étroite collaboration avec la Direction de la Communication, en vue d'améliorer la visibilité de l'Organisation, de ses valeurs et de ses activités auprès du grand public.

Le présent document couvre la période de rapport de janvier à mars 2019. A la suite de la décision [CM/Del/Dec\(2013\)1175/1.6F](#) du 3 juillet 2013, les rapports d'activité seront publiés tous les trois mois, à compter de la période juillet-septembre 2013.

**Bakou****Situation du Bureau**

Équipe principale : 4 personnes, Personnel affecté aux projets : 5 personnes, Total : 9 personnes.

Le Bureau met en œuvre quatre projets, dont deux sont cofinancés par l'Union européenne (UE), un est financé par le département d'État américain et un par le Conseil de l'Europe (CdE) à 100%.

**État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération**

- Contribution volontaire des États-Unis : « Soutien aux initiatives de réforme du secteur de la justice en Azerbaïdjan » : trente-cinq avocats ont renforcé leur capacité à soumettre des requêtes à la Cour européenne à la suite du séminaire de formation organisé le 27 février en coopération avec l'Association du barreau et l'École de la magistrature d'Azerbaïdjan. Vingt-cinq procureurs et enquêteurs ont bénéficié d'une formation sur le droit à la liberté et à la sûreté consacré par la Convention européenne des droits de l'homme, lors d'un séminaire de formation tenu le 6 mars à Bakou.
- Plan d'action « L'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté des médias en Azerbaïdjan » : quelque 50 journalistes et 20 étudiants des facultés de journalisme ont été formés aux normes du Conseil de l'Europe relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté des médias au cours de trois sessions de formation consécutives sur ce thème, organisées à Bakou du 23 au 25 janvier. Plus de 80 journalistes et représentants de la société civile des régions ont suivi une formation sur le nouveau Code de déontologie des journalistes azerbaïdjanais révisé sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de quatre séances d'information tenues à Ganja les 27-28 février et à Guba les 12-13 mars. Après un examen approfondi mené par le Département de Théorie et Pratique du Journalisme, le programme de formation sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté des médias développé dans le cadre du projet a été approuvé par le Conseil scientifique de la faculté de journalisme et sera soumis à l'instance responsable des supports pédagogiques à l'Université d'État de Bakou.
- Projet conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux en Azerbaïdjan » : en vue de la deuxième phase du projet sur le renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le recouvrement des avoirs en Azerbaïdjan, une mission préliminaire a été organisée le 7 mars et a permis de tenir des réunions de consultation avec les autorités nationales. L'objectif était de discuter avec les parties prenantes des modalités et du calendrier de mise en œuvre des activités du projet.
- Projet conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Poursuite du soutien à la réforme pénitentiaire en Azerbaïdjan – 2 » (SPERA 2) : le 6 mars, le Conseil de l'Europe a effectué une mission préliminaire en vue de présenter SPERA 2 aux autorités nationales. Ce nouveau projet qui a démarré le 1<sup>er</sup> février vise à renforcer la protection des personnes condamnées en Azerbaïdjan en mettant l'accent sur les services de santé, la gestion des établissements pénitentiaires et la réinsertion des délinquants, conformément aux normes et aux bonnes pratiques européennes respectives. Les membres de cette mission préliminaire ont rencontré des représentants du ministère de la Justice, du Service pénitentiaire, du Centre national de santé mentale, de l'École de la magistrature et du Service médical principal du ministère de la Justice, pour examiner la portée du projet et discuter d'un plan d'action indicatif pour sa mise en œuvre. À la suite de la mission préliminaire, une conférence de lancement du projet sera organisée en mai pour approuver le plan de travail du projet.

Autres activités à signaler :

- 23 janvier : le chef du Bureau a participé à une session de formation consacrée à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias ;
- 20 février : le chef du Bureau a assisté à la réunion du Groupe restreint de coordination des donateurs ;
- 22 février : le chef du Bureau a ouvert une table ronde sur « L'égalité entre les femmes et les hommes et les médias » ;
- 27 février : le chef du Bureau a ouvert une séance d'information de deux jours sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias, organisée à Ganja ;
- 28 février : le rapport final du Projet conjoint UE/CdE « Dialogue avec la société civile en Azerbaïdjan » mis en œuvre sur la période 2016-2018 a été présenté à la délégation de l'Union européenne ;
- 5 mars : le chef du Bureau a participé à une conférence internationale sur « les activités économiques et autres illégales dans les territoires sous occupation armée : les obligations des tiers et leur influence sur la résolution des conflits » ;
- 6 mars : le chef du Bureau a rencontré le vice-ministre de la Justice, chef du Service pénitentiaire, Jeyhun Hasanov ;
- 14-15 mars : le chef du Bureau a participé au VII Forum mondial de Bakou organisé par le Centre international Nizami Ganjavi.

## **Belgrade**

### **Situation du Bureau**

Équipe principale : 6 personnes ; Personnel affecté aux projets : 23 personnes ; Total : 29 personnes.

Au cours de la période de référence, le Bureau a mis en œuvre 11 projets, dont dix étaient cofinancés par l'Union européenne (sept dans le cadre de la Facilité horizontale), et un par le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme.

### **État de mise en œuvre des projets**

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues ou condamnées en Serbie » : la phase pilote des deux programmes finalisés relatifs au comportement des détenus a été menée à bien. La Stratégie en matière de santé mentale et le plan d'action y afférent sont terminés et en attente d'approbation par le gouvernement. Par ailleurs, les travaux d'élaboration de deux nouveaux programmes relatifs au comportement des détenus (un cours pilote de préparation à la libération à l'intention des détenus purgeant des peines d'au moins cinq ans, ainsi qu'un programme de formation pour les conseillers du Service national pour l'emploi qui travaillent avec d'anciens détenus) sont en cours. L'Ordre des médecins et l'Association des travailleurs sociaux ont accredité une formation sur les modèles de plans individuels de prise en charge de patients psychiatriques.
- Facilité horizontale UE/CdE « Soutenir les recours effectifs et l'entraide judiciaire (SEMA) » : des juges, des procureurs, l'agent du gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, des ONG, des associations de parents de bébés disparus et des représentants du Service de l'exécution des arrêts de la Cour ont discuté de l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour dans l'affaire Zorica Jovanovic c. Serbie. Par ailleurs plus de 40 juges des infractions mineures et auxiliaires de justice ont acquis des connaissances sur les normes relatives à un procès équitable, l'accent étant mis sur des décisions dûment motivées. Vingt-cinq substituts du procureur et auxiliaires de justice ont suivi un cours de formation en ligne HELP sur la coopération internationale en matière pénale. Dans le cadre de l'Université d'hiver régionale des droits de l'homme, 48 étudiants en droit ont été familiarisés avec la CEDH et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur la liberté d'expression.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer les garanties légales en vue de l'indépendance et de l'impartialité des tribunaux » : le règlement du Commissaire à l'autonomie du parquet a été soumis pour adoption par le Conseil des procureurs, mais un meilleur accompagnement s'impose pour concilier les positions du ministère de la Justice et des membres élus par leurs pairs. Le rapport d'impact final de l'action a été élaboré, et souligne la nécessité de poursuivre et d'intensifier la formation sur les pressions indues dont fait l'objet le pouvoir judiciaire, et de continuer à soutenir le ministère de la Justice et les Conseils de la magistrature et des procureurs en renforçant les outils et mécanismes et grâce à un travail de sensibilisation constant et cohérent concernant le cadre juridique. L'action a pris fin le 28 février.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer l'intégrité et lutter contre la corruption dans l'enseignement supérieur » : après les travaux de recherche initiaux auxquels ont participé plus de 2 500 professeurs et étudiants, des cours sur l'intégrité académique ont été finalisés et ont donné lieu, en février, à une présentation publique à laquelle ont assisté quatre-vingt-dix représentants de presque tous les centres universitaires serbes, des étudiants, de l'Agence de lutte contre la corruption et du ministère de l'Éducation. Un certain nombre d'universités, dont celle de Belgrade, ayant déjà manifesté leur intérêt pour ces formations, l'accord avec le

ministère de l'Éducation sera signé d'ici la fin du mois d'avril et les cours seront communiqués à toutes les parties intéressées.

- Facilité horizontale UE/CdE « Promouvoir une culture scolaire démocratique » : les trois derniers mois du projet ont été marqués par le processus d'évaluation qui a mis en exergue un changement positif majeur dans les pratiques et les approches des écoles. La conférence finale organisée le 5 mars a rassemblé près de 150 personnes, dont les principaux responsables des politiques éducatives dans le pays qui ont évoqué les résultats du projet. Une publication sur les bonnes pratiques a été publiée et distribuée parallèlement à la finalisation de films documentaires. De nombreux événements associant les écoles et les communautés locales ont continué d'être organisés afin de pérenniser les résultats obtenus.
- Facilité horizontale UE/CdE « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains en Serbie » : les 29 et 30 janvier, 46 inspecteurs du travail et du marché, des représentants de la police et des ONG Astra et Atina, ont suivi une formation sur les cadres juridique et politique anti-traite serbes, dispensée au cours d'un atelier pluridisciplinaire. Ils ont pris connaissance des différentes formes de traite des êtres humains, des indicateurs d'identification des victimes de ce phénomène, ainsi que du système national d'orientation, etc. Par ailleurs, le 7 mars, 33 membres du personnel consulaire et diplomatique et d'autres acteurs pertinents de la lutte contre la traite ont pu améliorer leur compréhension des rôles et responsabilités en matière d'identification des victimes de la traite et d'assistance à ces personnes.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcement de la protection des minorités nationales » : courant mars, les Lignes directrices relatives à une représentation adéquate des minorités nationales dans les contenus éducatifs ont été parachevées et l'analyse des rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la réalisation des droits des minorités nationales, accompagné de recommandations, a été présentée. Un deuxième sondage d'opinion sur l'utilisation des langues minoritaires et les effets des subventions a été réalisé dans le cadre du projet à Bosilegrad, Bujanovac, Medvedja, Sombor et Vranje. Cinq subventions ont été finalisées avec succès le 15 mars, avec la tenue dans les municipalités susmentionnées de cinq tables rondes sur le thème de « L'utilisation officielle des langues et alphabets minoritaires dans les collectivités locales ».
- Programme conjoint UE/CdE « JUFREX » : une formation sur la liberté d'expression a été organisée à l'intention des avocats de Belgrade et Novi Sad, les 25 et 26 janvier à Vrsac. Deux publications ont été produites, l'une consiste en un dictionnaire des termes juridiques et des médias (en serbe) et l'autre porte sur les autorités de régulation des médias et la protection des mineurs (publication régionale/en anglais). L'étude du Conseil de l'Europe sur le chaos informationnel a été traduite en serbe. Les accords de subventions avec l'École de la magistrature, l'Association du barreau et le Conseil de la presse ont pris fin. Des propositions pour la prochaine phase du programme en Serbie et au Monténégro, ainsi qu'une composante régionale ont été préparées.
- Programme conjoint UE/CdE « ROMACTED : Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local » : les capacités du programme ont été renforcées grâce à de nouvelles compétences en matière de politiques d'intégration des Roms, de développement de projets, d'accès aux financements, de prise en compte des besoins des Roms dans l'établissement des budgets, de logement et d'intégration urbaine, d'enregistrement à l'état civil et d'accès au système de justice, d'éducation inclusive et de formation professionnelle, d'emploi et de soins de santé, etc. Six propositions de projets ont été mises au point en coopération avec les collectivités locales et des groupes d'action communautaire. Les priorités à court terme des communautés roms commencent à être mises en œuvre en collaboration avec les organismes locaux.
- Contribution volontaire du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme au projet « HELP dans les Balkans occidentaux » : quatre cours en ligne HELP (sur une justice adaptée aux enfants, la coopération internationale en matière pénale, la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, les droits de propriété) ont été lancés tandis que trois autres (sur la

coopération internationale en matière pénale, l'introduction à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), la violence à l'égard des femmes et la violence domestique,) ont été assurés avec succès en Macédoine du Nord, au Monténégro et en Serbie. La formation HELP sur l'introduction à la CEDH a été mise en œuvre à l'intention des étudiants en droit de l'Université de Belgrade.

- Programme conjoint UE/CdE « Gestion des ressources humaines au sein des collectivités locales - Phase 2 » : le programme a officiellement débuté le 19 décembre 2018. Un accord de partenariat a été signé le 20 février entre le Conseil de l'Europe et la Conférence permanente des villes et municipalités (CPVM) et sera appliqué au cours des 34 prochains mois (la CPVM intervient en tant que codéléguée, responsable de la mise en œuvre directe d'un certain nombre d'activités). Organisée par l'équipe de projet du Conseil de l'Europe en coopération avec la CPVM, la conférence de lancement a eu lieu le 12 mars. Des représentants des instances de l'administration centrale, de donateurs et d'organisations internationales, ainsi que près de 150 représentants des collectivités locales y ont assisté.

#### Actions de suivi :

- Poursuite des négociations de la deuxième phase de la Facilité horizontale avec l'UE et les autorités serbes ;
- Poursuite des activités et des événements de visibilité organisés dans le cadre du 70e anniversaire du Conseil de l'Europe.

#### Autres activités à signaler :

- 6 février : un colloque public sur le thème du « Transfert de connaissances intergénérationnel » a été organisé par l'Institut européen des arts et de la culture roms (IEACR) au Musée d'art contemporain de Belgrade. Le chef du Bureau est intervenu en tant qu'orateur principal ;
- 7 février : la Commission de monitoring du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a tenu sa réunion à Belgrade ;
- 6 mars : la réunion finale du comité directeur de la Facilité horizontale s'est déroulée à Belgrade, et a rassemblé tous les bénéficiaires et institutions partenaires ;
- 7 mars : la conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes intitulée « Pour une Europe cohérente : égalité des sexes et droits des femmes » tenue à Belgrade, était organisée par la présidence roumaine du Conseil de l'UE en collaboration avec les ambassades de la Finlande et de la Croatie, du Bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade et d'ONU-Femmes.

#### **Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles**

- 25 février-1<sup>er</sup> mars : le GREVIO a effectué sa première mission de suivi en Serbie. Au cours de la visite à Belgrade et Novi Sad, le groupe d'experts du GREVIO s'est entretenu avec des représentants du gouvernement serbe, des ONG, des agents des services répressifs, des juges, des membres du personnel de centres d'aide sociale et des journalistes ;
- 18-22 mars : le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales s'est rendu en Serbie pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention.

## **Bucarest**

### **Situation du Bureau**

Équipe principale : 0,5 personne ; Personnel affecté aux projets : 30 personnes ; Total : 30,5 personnes

Le C-PROC a pour mission d'assurer la mise en œuvre de cinq projets de renforcement des capacités en matière de cybercriminalité, avec un budget combiné de 26 millions d'euros. Trois de ces projets sont cofinancés par l'Union européenne (UE), un est financé par des contributions volontaires et un autre « Mettre fin à la violence envers les enfants (EVAC) » par le Royaume-Uni.

### **État de mise en œuvre des projets**

- Contribution volontaire au projet « Cybercrime@Octopus » : le projet a apporté son soutien à l'organisation des réunions du Bureau du Comité de la Convention Cybercriminalité (T-CY) et de celles du Groupe de rédaction du Protocole pour faciliter les discussions sur les tendances pertinentes en matière de cybercriminalité et progresser dans la rédaction du Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité. Il a également assuré la visibilité du rôle de la Convention de Budapest en facilitant la participation d'experts à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale des Nations Unies ainsi qu'au groupe intergouvernemental d'experts de l'ONU sur la cybercriminalité à Vienne et au Congrès européen de la police, à Berlin (Allemagne). Le projet a aussi aidé le Guatemala et la Côte d'Ivoire à rapprocher leur législation sur la cybercriminalité des dispositions de la Convention de Budapest. Il a par ailleurs facilité le renforcement des capacités de plusieurs pays (Indonésie, Nigeria, Costa Rica et Ghana) en contribuant à l'organisation d'ateliers et d'activités de formation sur la coopération internationale en matière de lutte contre la cybercriminalité, et les preuves électroniques. Enfin, il a soutenu l'élaboration de la nouvelle stratégie de cybersécurité en Géorgie.
- Projet conjoint UE/CdE « iPROCEEDS » : le projet a apporté son soutien à l'évaluation du cadre législatif de lutte contre la cybercriminalité en Serbie afin de déterminer son niveau de conformité avec les normes européennes et d'établir une comparaison avec l'acquis communautaire et la Convention de Budapest. Les formations spécialisées dispensées aux niveaux national et régional par le Groupe européen de formation et d'éducation en matière de cybercriminalité (ECTEG) ont permis de renforcer les capacités d'enquête des pays bénéficiaires du projet. Les lignes directrices et les indicateurs visant à aider les entités du secteur financier à prévenir le blanchiment de capitaux dans l'environnement en ligne ont été améliorés grâce à une série de réunions des groupes de travail tenues en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie. D'autre part, le projet a appuyé le renforcement de la coopération internationale et interinstitutionnelle dans le dépistage, la saisie et la confiscation des produits de la criminalité en ligne, en lançant au plan national le deuxième exercice de simulation sur la cybercriminalité et les investigations financières. Par ailleurs, des magistrats du Kosovo\* ont bénéficié de la deuxième dispense du module de formation judiciaire initiale sur la cybercriminalité et les produits de la cybercriminalité en ligne.
- Projet conjoint UE/CdE « GLACY+ » : le projet a pour objectif de contribuer au renforcement des capacités de tous les pays à lutter contre la cybercriminalité et à utiliser la preuve électronique de façon appropriée. Il consacre la majeure partie de ses travaux à aider les pays à adapter leur législation nationale sur la cybercriminalité aux normes internationales, et des missions consultatives ont été menées à cet effet au Guatemala, au Kenya et en Gambie. Les formations judiciaires avancées dispensées en Indonésie, au Nigeria, au Costa Rica, au Sri Lanka et en République dominicaine ont permis de renforcer les capacités des magistrats. En

outre, l'intégration et la prise en compte des modules de formation dans le programme des établissements de formation judiciaire ont été facilitées au Ghana. La promotion de la Convention de Budapest a été assurée grâce à la participation d'experts et/ou de membres du personnel à plusieurs conférences/événements au Ghana (conférence nationale sur la mise en œuvre technique de la Convention de Budapest), en Italie (conférence sur la Convention de Budapest, dans le cadre du programme de master en cybersécurité), en Roumanie (participation au projet Empact d'Europol) et au groupe intergouvernemental d'experts de l'ONU sur la cybercriminalité à Vienne. Par ailleurs, la participation à des réunions de coordination avec l'UE et les unités de gestion d'organisations chargées de mettre en œuvre dans le monde entier d'autres projets ayant une composante cybercriminalité a permis de mettre en lumière les synergies avec d'autres projets financés par l'UE ; ce fut notamment le cas des réunions de coordination tenues à Bruxelles dans le cadre de projets comme OCWAR-C, Cyber4D et ElPacCto ainsi que du projet SIRIUS d'Europol. L'une de ces réunions s'est déroulée dans les locaux d'Eurojust et a donné lieu à l'approbation du projet d'ébauche d'une future activité conjointe visant à renforcer les capacités des pays du projet en matière de coopération internationale. D'autre part, les autorités marocaines ont bénéficié de conseils sur la collecte et le suivi des statistiques de justice pénale sur la cybercriminalité et les preuves électroniques. Enfin, les formations mises en œuvre avec succès au Maroc, au Cap-Vert, en Colombie et à Hong Kong, avec l'appui d'INTERPOL en tant que partenaire du projet, ont permis de renforcer les capacités des services répressifs.

- **Projet conjoint UE/CdE « CyberSud »** : le projet a organisé un certain nombre d'activités, répondant aux besoins exprimés par les pays bénéficiaires et visant à renforcer la formation des unités spécialisées dans la lutte contre la cybercriminalité et à amener les institutions nationales à mieux s'approprier les formations judiciaires. Les capacités des unités susmentionnées ont été renforcées grâce à la mise en œuvre de formations régionales spécifiques sur les premiers intervenants, l'analyse forensique des données volatiles, l'analyse des logiciels malveillants et les enquêtes d'infiltration en ligne. Les autorités marocaines ont bénéficié d'une aide pour intégrer les supports de formation judiciaire dans les programmes nationaux. Cette assistance sera apportée à tous les pays du projet dans le but d'adapter les manuels de formation locaux sur la cybercriminalité et les preuves électroniques. De plus, les avantages de l'adhésion à la Convention de Budapest et l'avancement du projet ont été mis en avant lors d'une réunion organisée à Bucarest avec les représentants des ambassades des pays bénéficiaires du projet et d'autres pays africains intéressés par le travail du Conseil de l'Europe. Les pays CyberSud ont bénéficié de conseils sur les stratégies de formation judiciaire lors d'un atelier régional tenu au Liban. Enfin, le projet a soutenu la participation de pays bénéficiaires au groupe intergouvernemental d'experts de l'ONU, en mars 2019.
- **Contribution volontaire (multilatérale) « EndOCSEA@Europe »** : la première réunion du groupe directeur a eu lieu le 4 mars, à Strasbourg, en présence de représentants de huit des dix pays cibles participant au projet. Ceux-ci ont approuvé le plan de travail proposé et l'Arménie, l'Azerbaïdjan et l'Ukraine ont été désignés en tant qu'États pilotes. Un rapport de référence des politiques et cadres législatifs des 47 États membres du Conseil de l'Europe est en cours d'élaboration, un premier rapport couvrant les dix pays cibles du projet. La première action de suivi consistera à mener dans les trois pays pilotes une analyse des lacunes en termes de capacités des forces de l'ordre, des juges et des procureurs à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. La conférence de lancement aura lieu les 16 et 17 mai à Strasbourg et réunira une soixantaine de participants et d'experts de tous les pays du projet.

#### Actions de suivi :

- Mise en œuvre des programmes de travail du projet tels qu'approuvés pour le deuxième trimestre 2019 ;

- Préparatifs du lancement du nouveau projet Cybercrime@EAST pour la région du Partenariat oriental.

Autres activités à signaler :

- Saint-Marin a adhéré à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité ;
- Un temps fort a été l'organisation, en coopération avec le ministère roumain de la Justice et sous l'égide de la présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne, d'une conférence internationale afin de faire avancer les négociations sur le protocole additionnel à la Convention de Budapest. Cet événement a également marqué le 5<sup>e</sup> anniversaire du Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (C-PROC) à Bucarest ;
- Le C-PROC a accueilli les visites d'une délégation du ministère marocain de la Justice et d'une délégation du Service jordanien de lutte contre la corruption.

## **Chisinau**

### **Situation du Bureau**

Équipe principale : 5 personnes ; Personnel affecté aux projets : 12 personnes ; Total : 17 personnes.

Le Bureau a mis en œuvre cinq projets, dont deux sont cofinancés par l'UE et trois sont financés par une contribution volontaire/un donateur.

### **État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération**

- Plan d'action « Promouvoir un système de justice pénale conforme aux droits de l'homme en République de Moldova » - Volet 1 : 250 exemplaires du premier numéro du « Bulletin du Parquet » ont été imprimés. Une évaluation des besoins s'agissant des capacités professionnelles et opérationnelles du Bureau de l'Avocat du peuple ainsi que la feuille de route établie pour orienter les réformes ultérieures de l'institution ont été présentées à un public de professionnels. La formation HELP sur le droit à la liberté et à la sûreté a été lancée en coopération avec l'Institut national de la Justice. Plus d'une cinquantaine de juges d'instruction et de représentants de l'Administration pénitentiaire nationale ont participé à un atelier sur la mise en œuvre des nouveaux recours internes permettant de contester les mauvaises conditions de détention. Le chef du service du ministère public en charge de la lutte contre la torture a représenté le pays aux côtés des experts européens participant au débat thématique du Comité des Ministres sur les enquêtes effectives. Volet 2 – une assistance a été fournie à l'Administration pénitentiaire nationale et l'Inspection nationale de la probation pour les aider : à développer davantage l'évaluation des risques et des besoins dans le cadre de la préparation à la libération et en matière de surveillance après la libération ; à élaborer un ensemble de règles concernant la libération de personnes détenues gravement malades avant qu'elles aient fini de purger leur peine, ainsi que la fourniture de soins médicaux et la distribution de médicaments dans les prisons ; à peaufiner les programmes de formation initiale du personnel pénitentiaire et de formation des conseillers de probation en ce qui concerne la rédaction des rapports présentiels ; et, pour finir, à formuler des recommandations visant à accroître l'efficacité du service de probation et à réviser le statut des agents de probation. Le manuel du Conseil de l'Europe consacré à la surveillance électronique a été traduit et communiqué à l'Inspection nationale de la probation.
- Projet conjoint UE-CdE « Contrôler la corruption par l'application de la loi et la prévention » (CLEP) : le projet a renforcé les capacités d'organisations de la société civile locales en ce qui concerne l'élaboration de rapports alternatifs aux documents de politiques anticorruption. Là encore, au niveau local, plus d'une centaine d'agents publics représentant toutes les régions du pays ont bénéficié d'une formation sur l'identification et la résolution des conflits d'intérêts. Un important travail a été réalisé dans le domaine du dépistage et du recouvrement des avoirs à l'échelle internationale ainsi que dans celui de la gestion des actifs. Des conseils d'experts ont ainsi été fournis et un renforcement ciblé des capacités a été entrepris selon une approche interinstitutionnelle. Le projet a également équipé la moitié des entreprises publiques en activité d'outils leur permettant de mettre en œuvre les règles de conformité anticorruption. Enfin, un manuel sur le blanchiment de capitaux destiné aux entités soumises à l'obligation de déclaration et aux organes de surveillance a été officiellement présenté, en collaboration avec la cellule de renseignement financier.
- Contribution volontaire de la Suisse « Éducation à la démocratie en République de Moldova » : trente-cinq formateurs d'enseignants du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche de la République de Moldova ont bénéficié d'une formation sur l'application

dans la pratique des éléments du nouveau programme d'éducation civique (pour les 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années) pour le second semestre de l'année scolaire 2018-2019. Le nouveau programme s'inspire grandement de la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH) et du Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe et a été élaboré en 2018 avec l'aide de celui-ci.

- Contribution volontaire (multilatérale) « Protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en République de Moldova » : le projet a été officiellement lancé et les activités prévues ont été examinées et approuvées par les membres du comité directeur. La formation HELP sur une justice adaptée aux enfants dont le lancement officiel aura lieu en avril 2019, a été traduite et adaptée à l'ordre juridique moldave. Par ailleurs, les Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants ont été imprimées et quelques exemplaires distribués aux bénéficiaires participant à la réunion du comité directeur. Le clip vidéo « Briser le silence », visant à mettre fin aux abus sexuels sur les enfants dans le sport, a été traduit en roumain et mis en ligne sur le site web officiel du Conseil de l'Europe.
- Projet (régional) conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG : « Renforcer l'accès à la justice par la mise en place de mécanismes de réparation non judiciaires pour les victimes de discrimination, de crimes de haine et de discours de haine dans les pays du Partenariat oriental » : une mission préliminaire a été organisée les 28 et 29 mars afin de rencontrer la délégation de l'UE ainsi que les partenaires et bénéficiaires du projet et de leur présenter le projet. La visite avait également pour but de veiller à une compréhension commune, de la part des partenaires nationaux, des résultats attendus du projet et d'établir des partenariats compte tenu des nouvelles activités. Un consultant international a commencé à travailler sur l'étude de référence concernant l'évaluation des mécanismes nationaux de lutte contre la discrimination en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine et au Bélarus.

#### Autres activités à signaler :

- 17 janvier : le chef du Bureau a participé à une réunion d'experts en droits de l'homme de diverses organisations (UE, ONU, CdE, OSCE) qui s'est déroulée au ministère moldave de la Justice. Le Conseil de l'Europe a contribué aux thèmes sur les médias et les droits de l'homme dans le système judiciaire (impunité en cas de mauvais traitements, détention provisoire, droit à un procès équitable) ;
- 29 mars : un concours national de dessins et de rédactions intitulé « Sois tolérant et tu te feras un nouvel ami » a été lancé en coopération avec le mensuel jeunesse « Florile Dalbe » pour célébrer le 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe ;
- En vue de finaliser les propositions concernant les deux projets pour la Moldova (CEPEJ et anti-discrimination) menés dans le cadre du PGG, plusieurs discussions ont eu lieu avec la délégation de l'UE à Chisinau, auxquelles ont participé le bureau du Conseil de l'Europe à Chisinau, l'ODGP et les DG concernées à Strasbourg ;
- le chef du Bureau a tenu plusieurs réunions avec les partenaires nationaux et les ambassades en vue de mettre en œuvre le programme d'activités consacré au 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe.

#### **Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles**

- 29 - 30 janvier : une délégation préélectorale de l'APCE s'est rendue en Moldova pour évaluer la campagne électorale et les préparatifs des élections législatives prévues le 24 février et a publié une déclaration le 31 janvier. Une délégation élargie de l'APCE s'est à nouveau rendue en Moldova du 22 au 25 février pour observer le déroulement du scrutin dans le cadre de la mission conjointe d'observation électorale de l'OSCE/BIDDH, de l'APCE et du PE.

**Kiev****Situation du Bureau**

Équipe principale : 11 personnes ; Personnel affecté aux projets : 35 personnes ; Total : 46 personnes.

Dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021, le Bureau a mis en œuvre 14 projets, dont 12 financés par des contributions volontaires, un dans le cadre du PGG CdE/UE et un par le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme.

**État de mise en œuvre des projets et programmes**

- Contribution volontaire du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme au projet « Aider l'Ukraine à exécuter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme » : le projet a continué d'aider les autorités ukrainiennes dans l'exécution effective des arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme contre l'Ukraine liés à l'article 6 de la CEDH en ce qui concerne le fonctionnement de la justice. Une analyse plus approfondie du groupe d'affaires relatives aux garanties d'indépendance de l'appareil judiciaire (Volkov, Kulykov, Denisov) a été menée et les prochaines étapes concernant l'Ukraine ont été définies. Les débats publics sur les causes profondes du taux élevé de non-exécution des arrêts nationaux en Ukraine (arrêts Zhovner et Burmych) se sont poursuivis dans le cadre du projet. Par ailleurs, l'incidence des codes de procédure judiciaire nouvellement adoptés sur la durée des procédures judiciaires a été déterminée et portée à l'attention des principales parties prenantes.
- Plan d'action « Soutien à la mise en œuvre de la réforme judiciaire en Ukraine » : un ensemble de documents de la Cour européenne des droits de l'homme donnant un aperçu de sa jurisprudence relative à l'article 6 et de ses arrêts prononcés à l'encontre d'autres pays, qui n'étaient pas encore disponibles en ukrainien, ont fait l'objet d'une traduction. Le président de la nouvelle Cour suprême a eu l'occasion de s'entretenir directement avec les responsables des principales entités du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Par ailleurs, l'équipe de projet continue de suivre le niveau de confiance des citoyens dans le système de justice ukrainien et l'enquête sociologique réalisée dans le cadre du projet en février-mars confirme que la tendance à une certaine défiance n'a guère changé depuis 2017.
- Contribution volontaire du Danemark au projet « Soutien continu à la réforme de la justice pénale en Ukraine » : les commentaires formulés par des experts au sujet du projet de règlement sur l'indépendance des procureurs ont été transmis au Conseil des procureurs. Dix membres du personnel de la plateforme de communication « Pravokator » ont suivi une formation sur les questions liées aux droits de l'homme en matière de justice pénale et 13 membres du Centre de coordination des prestations d'aide juridique ont acquis des compétences dans le domaine de la formation. Par ailleurs, la Commission des qualifications et de la discipline a été dotée de matériel de conférence lui permettant de diffuser ses réunions en direct. Les observations préliminaires de l'évaluation de la structure organisationnelle du Parquet général ont été examinées avec le procureur général et les cadres supérieurs et intermédiaires de son bureau.
- Plan d'action « Renforcer la démocratie et instaurer la confiance au niveau local en Ukraine » : en janvier, une quarantaine de maires et conseillers municipaux qui participaient à la table ronde sur le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) ont présenté des pratiques efficaces et réaffirmé leur volonté de s'investir dans la définition et la mise en œuvre de plans d'action nationaux de l'Ukraine en faveur d'un gouvernement ouvert. Par ailleurs, en mars, les différentes manières de parvenir plus rapidement à l'égalité des genres grâce au gouvernement ouvert et à l'élaboration de politiques sensibles à la dimension de genre ont été promues auprès des représentants de 50 collectivités locales ukrainiennes par leurs

homologues de Serbie et d'Espagne. Les mécanismes de consultation entre les associations et les autorités nationales ont été renforcés grâce au soutien apporté et aux conseils fournis par les membres du Groupe d'experts indépendants du Congrès sur la Charte européenne de l'autonomie locale (CEAL). Par ailleurs, les droits de vote des personnes déplacées en Ukraine et la nécessité d'adopter un projet de loi afin de permettre leur participation pleine et entière aux élections ont été examinés lors d'une conférence thématique tenue en février, à laquelle ont participé des membres du Congrès d'Italie et des Pays-Bas.

- Plan d'action « Promouvoir la participation de la société civile au processus décisionnel démocratique en Ukraine » : la première réunion du comité directeur qui a eu lieu en mars a marqué le lancement officiel du projet. Une série de formations pour apprendre à communiquer efficacement avec les citoyens afin d'assurer leur participation a été lancée à l'intention du personnel du Centre des communications publiques de Kiev. Les consultants locaux ponctuels du projet ont amélioré leurs connaissances sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la participation de la société civile grâce à une formation de formateurs. À la demande de la commission parlementaire sur l'autonomie locale, des experts du projet ont commencé à préparer un avis sur le projet de loi portant modification de la législation sur les formes de participation directe des citoyens à la gestion des affaires locales.

- Plan d'action « Soutenir les réformes constitutionnelles et législatives, la justice constitutionnelle et aider la Verkhovna Rada à mener des réformes destinées à améliorer son efficacité » : près de 170 juges administratifs de 30 cours d'appel et tribunaux administratifs régionaux ukrainiens ont approfondi leurs connaissances et renforcé leurs compétences concernant l'application de la législation électorale et les pratiques des juridictions nationales en matière électorale à la lumière du patrimoine électoral européen et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Au cours des mois de février-mars, en coopération avec la Commission électorale centrale (CEC), des experts du projet ont élaboré deux manuels à l'intention des membres des commissions électorales de circonscription et des commissions électorales locales, comprenant des conseils juridiques sur les décisions et les actes des membres des commissions électorales. Trente-quatre mille exemplaires de ces manuels ont été imprimés et adressés aux membres des commissions électorales. Donnant suite à la demande formulée en novembre 2018 par la Cour constitutionnelle d'Ukraine, la Commission de Venise a adopté un avis (mémoire) *Amicus Curiae* sur l'introduction de recours en appel distincts contre des mesures préventives (privation de liberté) ordonnées en première instance, lors de sa 118<sup>e</sup> session plénière tenue en mars.

- Plan d'action « Favoriser la transparence, l'inclusivité et l'intégrité de la pratique électorale en Ukraine » : deux rapports intérimaires sur la couverture médiatique des élections présidentielles ont été publiés et ont fait l'objet de discussions avec la communauté d'experts ; les résultats ont été largement relayés par les médias sociaux (plus de 300 000 et 34 000 consultations respectivement) et 62 violations présumées du Code de déontologie des journalistes ont été examinées. Cent soixante-sept juges de 22 régions représentant 30 tribunaux administratifs ont renforcé leurs compétences en matière de règlement des litiges électoraux, conformément aux normes électorales européennes et à la jurisprudence de la CEDH. Par ailleurs, dix émissions radiophoniques consacrées aux procédures et processus électoraux ont été diffusées sur les ondes de UA:Radio ukrainienne (35 645 auditeurs par jour). En outre, plus d'une centaine de primo-votants ont été informés des systèmes électoraux et des procédures y afférentes. Des manuels ont été élaborés, publiés et diffusés auprès de 199 commissions électorales de circonscription et 29 989 commissions électorales locales.

- Plan d'action « Déplacements internes en Ukraine : trouver des solutions » : en coopération avec un projet mené par le Congrès du Conseil de l'Europe, l'équipe du projet, a contribué à l'organisation, le 27 février à Kiev, d'une conférence internationale sur les droits de vote des personnes déplacées (PDI). Par ailleurs, le projet a facilité l'impression et la diffusion avant les élections présidentielles de 50 000 dépliants sur les droits de vote des PDI.

Lors d'un atelier thématique organisé à Kiev en février, les principaux défis et les bonnes pratiques en matière d'intégration des PDI ainsi que les moyens d'associer ces dernières aux processus de prise de décision au niveau local ont été résumés. D'autre part, le projet a soutenu le développement, la présentation dans trois villes et la diffusion ultérieure de l'application mobile gratuite « IDPRights », qui contient des algorithmes pour la résolution étape par étape des problèmes rencontrés par les PDI. Une série de formations de trois jours intitulées « Cours express sur les droits de l'homme », destinées aux étudiants des universités déplacées, ont été dispensées à Sievierodonetsk et Kryvyi Rih, en coopération avec l'ONG « Institut ukrainien des droits de l'homme ». Enfin, le projet a fourni à cinq institutions déplacées du matériel informatique, des stands d'information (services d'assistance aux PDI), du mobilier et d'autres équipements afin de rendre leurs installations plus opérationnelles et de leur permettre de proposer des formations, des consultations et des services aux personnes déplacées et aux représentants des communautés d'accueil.

- Plan d'action « Renforcement de la liberté des médias et création d'un service public de radiodiffusion en Ukraine » : une supervision publique indépendante<sup>1</sup> de la couverture médiatique de la campagne présidentielle a été assurée par une coalition d'organisations de la société civile, et soutenue par l'équipe du Projet en synergie avec le projet sur les pratiques électorales actuellement mené par le Conseil de l'Europe. Les premier et deuxième rapports intérimaires sur les conclusions du suivi de la couverture médiatique pour la période comprise entre le 14 janvier et le 17 mars 2019, ont été publiés afin d'informer les citoyens du pluralisme politique dans les médias ukrainiens. Un séminaire sur les normes du Conseil de l'Europe et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme concernant le rôle et la responsabilité des médias dans l'information sur les processus électoraux a permis de renforcer les capacités du Conseil national de la radiodiffusion télévisuelle et radiophonique d'Ukraine en matière de surveillance des médias pendant les élections. Par ailleurs, l'organe d'autorégulation des médias, la Commission d'éthique journalistique, a rendu huit décisions concernant des violations du Code de déontologie par un journaliste ukrainien grâce à une subvention octroyée dans le cadre de deux projets du Conseil de l'Europe. Un rapport d'experts sur le système de financement du radiodiffuseur public de l'Ukraine (UA:PBC) au regard des normes du Conseil de l'Europe a été élaboré à la demande de la commission parlementaire sur la liberté d'expression et la politique d'information et présenté à Strasbourg en janvier. Enfin, une campagne de sensibilisation à la radio ukrainienne a été menée ; elle comprenait le marquage publicitaire des transports publics (trolleybus) de trois villes d'Ukraine, une vidéo promotionnelle et une campagne sur la radiodiffusion publique accompagnées d'une animation vidéo sur le rôle, la mission et la structure du radiodiffuseur public national.
- Plan d'action « La Convention d'Istanbul : un outil pour développer la lutte contre la violence à l'égard des femmes en Ukraine » : à la demande des partenaires du projet, la Convention d'Istanbul, accompagnée de son rapport explicatif, a été publiée pour faciliter les futures formations. Une formation de formateurs visant à renforcer les capacités d'une vingtaine de professionnels du droit chargés de la protection des victimes a également été conçue en vue d'être dispensée en avril et un calendrier des formations en cascade a été convenu avec les partenaires du projet.
- Plan d'action « Renforcer la mise en œuvre des normes européennes en matière de droits de l'homme » : au cours des débats tenus en mars au sein du Comité des Ministres, le premier directeur adjoint du Bureau national d'enquête (SBI) a présenté les premiers résultats des travaux du SBI visant à favoriser l'échange d'expériences entre les représentants des États

---

<sup>1</sup> Le suivi est assuré par la coalition d'OSC ukrainiennes composée de la Commission d'éthique journalistique, de la Plate-forme des droits de l'homme, de l'Institut ukrainien des médias et des communications et de StopFake, avec le soutien des projets du Conseil de l'Europe « Renforcer la liberté des médias, l'accès à l'information et le système de radiodiffusion publique en Ukraine » et « Favoriser la transparence, l'inclusivité et l'intégrité de la pratique électorale en Ukraine », mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021.

participants s'agissant des difficultés rencontrées dans l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. À la demande du SBI, le projet a procédé à une analyse juridique des consignes internes du Bureau national d'enquête concernant les mécanismes de coopération avec d'autres institutions publiques en matière de prévention des actes de torture et d'enquêtes à leur sujet. Par ailleurs, la tenue d'un séminaire pratique sur les bonnes pratiques européennes et la formulation de cinq recommandations/lignes directrices méthodologiques explicitant les modalités du processus de contrôle dans les différents lieux de privation de liberté ont permis de renforcer les capacités du médiateur dans la mise en œuvre du mécanisme national de prévention. Pour finir, le projet a lancé le cours HELP en ligne « les droits du travail à la lumière de la CEDH » pour 30 avocats, ainsi que la formation « Critères d'admissibilité » pour 30 avocats et juges, conjointement avec l'Association nationale du barreau ukrainien et l'ONG Ukrainian Helsinki Human Rights Union respectivement.

- Plan d'action « Protéger les minorités nationales, y compris les Roms, et les langues minoritaires en Ukraine » : la cartographie des communautés roms a été engagée en janvier dans la région de Donetsk et en Transcarpatie. En février, 36 représentants régionaux du Bureau du médiateur et des communautés roms ont discuté des moyens d'améliorer le mécanisme de coordination au niveau régional afin de protéger les droits de la population rom et d'améliorer l'accès aux services. Par ailleurs, le projet a soutenu les visites de suivi sur les questions relatives aux Roms, effectuées par le Bureau du médiateur dans les régions de Zaporijia et d'Odessa. Une quarantaine de participants à l'initiative « Action locale pour la sécurité des Roms » lancée à Lviv en février, à l'occasion de la 2<sup>e</sup> réunion de l'Alliance ukrainienne des villes et régions pour l'intégration des Roms, ont abordé le problème des agressions dont sont victimes les Roms en Ukraine. Douze messages vidéo sur la vie des Roms ont été enregistrés en vue d'être présentés en avril au Parlement. D'autre part, quelque 35 personnes participant à la réunion de coordination des services sanitaires régionaux, des médecins et des médiateurs roms ont abordé pour la première fois ensemble la question de l'identification des besoins et des problèmes rencontrés par les professionnels de santé et les médiateurs roms dans le contexte de la réforme médicale. De plus, en février, 55 représentants des autorités centrales et régionales ont débattu des stéréotypes dans la vie publique et des propos haineux à l'égard des minorités nationales lors des campagnes électorales menées en 2019 et 38 représentants d'organisations de minorités nationales de différentes régions ont approfondi leurs connaissances et compétences en matière de lutte contre ces discours. Enfin, les conclusions du rapport du Conseil de l'Europe sur les structures d'exécution et les mécanismes de coordination en faveur des minorités nationales ont été présentées et examinées par les principales parties prenantes. La campagne d'information « Tous différents mais tous ensemble » a été lancée.

### **Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes**

- La conseillère en matière d'égalité de genre a continué de promouvoir l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers projets, notamment dans le planning des activités pour 2019, ainsi que dans l'élaboration des rapports annuels de 2018. Dans le cadre de l'édition 2019 de la Journée internationale de la femme, le personnel du Bureau a contribué à des actions de sensibilisation aux stéréotypes de genre et à leur influence dans la vie quotidienne, mises en œuvre au moyen d'un jeu de société. Les nouveaux membres du personnel se sont entretenus avec la conseillère susmentionnée afin de comprendre l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'approche intégrée de l'égalité dans leur travail, ainsi que pour obtenir des informations sur les principaux documents et outils à leur disposition dans ce domaine. Ils ont par ailleurs bénéficié d'un cours de formation introductif. La conseillère a par ailleurs participé à des manifestations organisées dans le cadre de plusieurs projets pour parler de l'égalité des sexes et de l'intégration de la dimension de

genre dans leurs domaines respectifs. Enfin, elle a accompagné la responsable du projet régional du PGG sur l'accès des femmes à la justice lors de sa mission à Kiev et des réunions ultérieures avec différentes parties prenantes.

### **Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles**

- 4-6 février : Verena Taylor, directrice de l'ODGP ;
- 27 février : Barbara TOCE (Italie, SOC), vice-présidente du CPLR et Jos WIENEN (Pays-Bas, PPE/CCE), rapporteur du Congrès ont participé à la conférence sur les droits de vote des PDI qui s'est tenue à Kiev ;
- 4-7 mars : mission préélectorale de l'APCE ;
- 27-31 mars : mission électorale de l'APCE.

## **Pristina**

### **Situation du Bureau**

Équipe principale : 5 personnes ; Personnel affecté aux projets : 17 personnes ; Total : 22 personnes.

- Le Bureau met en œuvre neuf projets, dont cinq sont cofinancés par l'Union européenne (deux d'entre eux étant des programmes conjoints régionaux) et quatre sont financés par des contributions volontaires de la Suisse et de la Norvège ainsi que par le Conseil de l'Europe. Il convient d'ajouter qu'un autre projet conjoint régional « iPROCEEDS » est également mis en œuvre au Kosovo\*<sup>2</sup> par le Bureau de Programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (C-PROC) à Bucarest.

### **État de mise en œuvre des projets**

- Projet conjoint UE/CdE « Lutte contre la criminalité économique au Kosovo\* » (PECK II) : l'équipe du projet a effectué une mission exploratoire sur le cadre réglementaire relatif à la propriété effective. Elle a tenu une réunion de groupe de travail consacrée à l'élaboration des règlements d'application nécessaires de la loi sur la prévention des conflits d'intérêts. Deux ateliers ont par ailleurs été organisés : l'un visant à améliorer les méthodologies et les pratiques en matière de supervision de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), et l'autre portant sur le rôle et l'importance de la diffusion de renseignements entre la cellule de renseignement financier (CRF) et ses institutions homologues. Enfin, les conclusions et recommandations sur le projet de loi relative aux sanctions financières internationales ciblées ont été présentées dans le cadre du projet.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice (KoSEJ) » : le deuxième rapport d'évaluation de la CEPEJ du système judiciaire du Kosovo\* a été présenté aux autorités judiciaires et aux acteurs locaux et internationaux. Le ministère de la Justice, qui assurera à l'avenir les évaluations régulières, a ensuite nommé deux coordonnateurs à cette fin. L'action KoSEJ continue de soutenir le système informatique de gestion des affaires (projet CMIS) pour garantir la fiabilité des statistiques produites par ce système. À cet égard, des experts de la CEPEJ ont fait part de leurs préoccupations concernant la proposition d'attribution automatique des affaires aux juges, qui permet toujours des interventions manuelles et discrétionnaires.
- Facilité horizontale UE/CdE « Améliorer la protection des droits de l'homme dans les activités de la police » : dans le cadre de cette action, une quinzaine de sessions de formation en cascade des policiers ont été organisées, couvrant huit modules de la version actualisée des programmes de formation aux droits de l'homme de la police du Kosovo, et une formation de formateurs a été mise en œuvre à l'intention de 16 formateurs de l'Inspection de la police. Au total, quelque 709 policiers, dont 7 % issus des minorités, ont été formés au cours de la période de référence. Dans l'ensemble, 35 % des personnes formées en tant que formateurs par l'action sont des femmes (14 % de l'effectif de la police du Kosovo sont des femmes).
- Contribution volontaire de la Suisse / Norvège/ Plan d'action « Renforcer le mécanisme national de prévention au Kosovo\* » : des formations théoriques et pratiques, comprenant des visites dans les lieux de privation de liberté (et mettant l'accent sur la rétention des migrants, ainsi que sur les femmes et les mineurs en détention), ont continué d'être mises en œuvre à l'intention du personnel du mécanisme national de prévention, des bureaux régionaux

<sup>2</sup> \* Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, dans le présent document doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

du médiateur et des ONG concernées. Par ailleurs, une formation spécialisée a été dispensée aux 35 membres de l'équipe pluridisciplinaire de l'Institut de psychiatrie légale. Pour finir, un atelier de sensibilisation sur le mandat du mécanisme national de prévention a été organisé à Mitrovicë/Mitrovica-Sud à l'intention de policiers et d'agents pénitentiaires, de représentants des tribunaux et des ONG de toutes les municipalités couvertes par le tribunal de première instance de Mitrovicë/Mitrovica-Nord.

- Contribution volontaire de la Norvège / Plan d'action « Favoriser le rapprochement par l'éducation à la démocratie et l'apprentissage des langues (FRED) » : toutes les équipes des écoles pilotes ont bénéficié d'un coaching en ligne et effectué des visites d'établissements scolaires. Quarante-quatre représentants d'écoles ont pu parfaire leurs activités au cours d'un atelier de quatre jours durant lequel toute la méthodologie a été passée en revue et les synergies ont été renforcées avec le ministère de l'Éducation, le commissaire aux langues et des représentants des organisations de la société civile. Par ailleurs, le comité directeur du projet a tenu sa deuxième réunion qui a permis de faire le point sur les progrès réalisés et de présenter le Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie. Le rapport de l'enquête de référence a été finalisé et des recommandations de mesures y seront ajoutées.

- Contribution volontaire de la Norvège « Amélioration de la protection des normes des droits de l'homme par la Cour constitutionnelle » : le projet a officiellement démarré en février, et l'équipe dédiée, dont le coordinateur de projet, a tenu une série de réunions avec les parties prenantes concernées pour en présenter la vision détaillée. La cérémonie de lancement officielle a eu lieu le 21 mars et a mis un accent spécifique sur l'indépendance des juges/la bonne administration de la justice ainsi que sur les relations des tribunaux avec les médias et les stratégies de communication. Des plans de travail détaillés ont été élaborés et la première réunion du comité directeur a été préparée. Par ailleurs, les calendriers pour le placement temporaire de membres du personnel de la Cour constitutionnelle à la Cour européenne des droits de l'homme ont été envisagés.

- Contribution volontaire de la Norvège/Plan d'action « Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique au Kosovo\* » : le coordinateur du projet s'est rendu à Pristina pour rencontrer toutes les parties prenantes concernées et a poursuivi la phase de démarrage du projet et l'élaboration des plans de travail. Une attention particulière a été portée pour éviter les doubles emplois et promouvoir la coordination dans ce domaine, qui est déjà abordé sous différents angles par plusieurs autres partenaires présents au Kosovo\*. Les préparatifs de la manifestation de lancement prévue au printemps ont été entrepris. Un financement supplémentaire a été obtenu de manière à garantir la pleine mise en œuvre du projet.

- Projet régional conjoint UE/CdE « Approfondir les connaissances sur la dimension judiciaire de la liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est » (JUFREX) : un juge du tribunal de première instance de Pristina et un de la Cour d'appel du Kosovo\* ont participé en leur qualité d'experts à la troisième master class régionale des organes d'autorégulation des Balkans occidentaux et de la Turquie, qui s'est tenue à Belgrade à l'initiative conjointe du Conseil de presse de Bosnie-Herzégovine et de l'UNESCO. Le projet JUFREX est en phase de finalisation et toutes les activités prévues dans les accords de subventions qui avaient été signés ont été mises en œuvre et le processus de clôture des subventions est en cours. Les préparatifs du prochain projet spécifique au Kosovo\* dans le domaine des médias, prévu dans le cadre de la deuxième phase de la Facilité horizontale, ont été entrepris.

- Projet régional conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local » (ROMACTED) : l'organe consultatif ROMACTED, réunissant des membres des groupes de travail institutionnels et des groupes d'action communautaire, a examiné l'avancement du projet. Le deuxième cycle de réunions conjointes des groupes susmentionnés a contribué à relancer la mise en œuvre des plans d'action locaux sur l'intégration des Roms, en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins spécifiques et

communs des communautés, à court et moyen terme, qui ont été recensés mais pas encore traités. La possibilité de publier les évaluations des besoins communautaires et des capacités/communes est à l'étude.

- Projet régional conjoint UE/CdE « Cibler les produits de la criminalité sur internet en Europe du Sud-Est et en Turquie (iPROCEEDS) » : des représentants de diverses institutions du Kosovo\* (juges, procureurs, policiers, personnel de la cellule de renseignement financier et de l'École de la magistrature) ont participé à une formation du Groupe européen de formation et d'éducation en matière de cybercriminalité (ECTEG) sur les enquêtes de réseau, organisée en collaboration avec l'École de police de la Roumanie. Par ailleurs, un exercice de simulation de cas sur la cybercriminalité et les investigations financières a été mis sur pied pour l'Albanie et le Kosovo\*. Un cours de formation initiale sur la cybercriminalité, les preuves électroniques et les produits de la criminalité en ligne a été organisé à Pristina à l'intention des juges et procureurs du Kosovo\*. Enfin, le comité directeur du projet a tenu sa 7<sup>e</sup> réunion.

### Actions de suivi

- PECK II : préparation du règlement type pour la mise en œuvre de la loi sur la prévention des conflits d'intérêts et d'un document technique sur la propriété effective ; travaux préparatoires de la troisième phase du projet (PECK III), en consultation avec les parties prenantes concernées ;
- Action « Police » de la Facilité horizontale : préparation en vue de leur publication à l'intention de policiers, de brochures sur les droits de l'homme dans les activités de police et distribution de 800 exemplaires de deux manuels, en albanais et en serbe (« The European Convention on Human Rights and Policing » (Convention européenne des droits de l'homme et maintien de l'ordre) ; « Brève introduction à l'entretien d'enquête - Guide pratique ») ;
- FRED : Conférence sur l'apprentissage des langues comprenant une présentation de l'étude de référence ;
- KoSEJ : présentation des rapports de coaching des tribunaux et des recommandations y afférentes en vue d'améliorer l'efficacité des tribunaux ;
- Réunions avec le Bureau de l'Union européenne sur l'éventuel financement par l'instrument d'aide à la préadhésion de propositions de projets dans le cadre de la Facilité horizontale II (domaines de l'État de droit et de l'éducation), ainsi qu'avec des donateurs potentiels pour le financement des projets.

### Autres activités à signaler :

- Le Bureau, conjointement avec les agents du Conseil de l'Europe affectés au projet, a continué de participer au bilan fonctionnel du secteur de l'État de droit ;
- Le Bureau a apporté une aide substantielle, dont un appui logistique, dans le cadre des phases de préparation et de lancement de deux projets récemment démarrés (Violence à l'égard des femmes ; Cour constitutionnelle), ainsi que d'un éventuel projet relatif à la lutte contre la discrimination (au titre de la Facilité horizontale II).
- Le Bureau a participé à des événements locaux et internationaux (conférences, tables rondes, ateliers, groupes de discussion) visant à promouvoir les droits de l'homme et l'État de droit, les médias, la lutte contre la discrimination, l'efficacité de la justice et les droits des minorités.



## **Sarajevo**

### **Situation du Bureau**

Équipe principale : 6 personnes ; Personnel affecté aux projets : 13 personnes ; Total : 19 personnes

Le Bureau met en œuvre cinq projets, dont trois sont financés dans le cadre de la Facilité horizontale UE/CdE pour les Balkans occidentaux et la Turquie, un par des contributions volontaires du Royaume-Uni et des États-Unis et un autre par la Norvège. En outre, il contribue à la mise en œuvre de deux projets régionaux, à savoir les programmes conjoints avec l'UE sur la liberté d'expression et les médias ainsi que sur l'autonomisation des Roms au niveau local.

### **État de mise en œuvre des projets / du Plan d'action**

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues et condamnées en Bosnie-Herzégovine » : en janvier, les 14 directeurs d'établissement pénitentiaire de Bosnie-Herzégovine se sont réunis pour examiner les améliorations dans la mise en œuvre des initiatives de formation passées engagées au titre de la Facilité horizontale et découvrir le nouveau projet du Conseil de l'Europe sur la déradicalisation. Dans le cadre des formations par les pairs dispensées en janvier, février et mars, 115 agents de police judiciaire ont amélioré leurs compétences conformément aux Lignes directrices relatives au traitement par les agents des forces de l'ordre des personnes privées de liberté dans un environnement fermé. Par ailleurs, dans le cadre d'un échange de bonnes pratiques organisé en février avec le personnel de l'administration pénitentiaire slovène, 20 fonctionnaires pénitentiaires ont bénéficié d'une formation sur le manuel sur la gestion des détenus et le renforcement de la protection des droits de l'homme dans un environnement fermé. En mars, 23 membres du personnel de trois prisons ont été familiarisés avec les procédures harmonisées de gestion des établissements pénitentiaires et ont amélioré leurs compétences de base et avancées en matière de fouilles, d'escorte de détenus et de travail de renseignement en milieu carcéral. Le même mois, le groupe de travail chargé d'introduire des outils informatiques dans le(s) système(s) pénitentiaire(s) de Bosnie-Herzégovine a rencontré des responsables politiques pour examiner et approuver le projet de spécifications techniques relatives à la fourniture de matériel informatique et de logiciels pour le système d'information intégré des juridictions pénitentiaires des entités. Toujours en mars, le comité directeur de l'action a approuvé les rapports relatifs au projet et fait le point sur les activités restant à mettre en œuvre dans le cadre de l'action.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcement de la protection des minorités nationales en Bosnie-Herzégovine » : en février, le groupe de coordination des minorités (GCM) a tenu sa quatrième réunion sous les auspices de l'action. Dans le cadre d'une activité consécutive, 15 membres du GCM ont bénéficié d'une formation sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la sensibilisation du public. Au cours des mois de février et mars, deux émissions télévisées spécialement conçues à l'intention des minorités nationales italienne et slovène en Bosnie-Herzégovine ont été diffusées par le diffuseur national public BHTV. Les cinq collectivités locales de Bosnie-Herzégovine bénéficiaires de l'action ont organisé, en coopération avec les organisations de la société civile locales, différentes activités bien médiatisées sur les minorités nationales, notamment des concours scolaires. La troisième réunion du comité directeur de l'action s'est tenue en janvier à Tuzla et a permis aux neuf participants d'examiner et d'approuver les activités passées et futures.
- Facilité horizontale UE/CdE « Une éducation de qualité dans les sociétés multiethniques » : au cours de la période considérée, le cinquième groupe de réflexion

associant des fonctionnaires et des responsables politiques a examiné les conclusions et les recommandations de l'étude d'évaluation sur la ségrégation ethnique et son incidence sur la qualité de l'enseignement et des quatre précédents groupes de réflexion réunissant des élèves, des parents, des enseignants et des chefs d'établissements, ainsi que des Instituts pédagogiques. Quinze hauts fonctionnaires de Bosnie-Herzégovine ont rencontré des experts du Conseil de l'Europe et de l'UE en vue d'élaborer des recommandations concrètes et une feuille de route visant à améliorer la qualité de l'éducation en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs en mars, 35 enseignants, cinq chefs d'établissement et 35 élèves ont participé à deux ateliers du Conseil de l'Europe sur les compétences nécessaires à une culture de la démocratie.

- Contribution volontaire Royaume-Uni/États-Unis « Gestion structurée des peines prononcées à l'encontre des détenus violents et extrémistes en Bosnie-Herzégovine » : la manifestation marquant le lancement officiel du projet a eu lieu en janvier, ainsi que la première réunion du comité directeur qui a approuvé le plan de travail semestriel, conformément aux exigences des donateurs. Au cours du mois de février, 25 représentants des ministères de la Justice de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska, d'unités pénitentiaires et des forces de l'ordre ont procédé à un échange de bonnes pratiques et d'expériences en vue de la préparation d'un manuel de formation sur le système de gestion des affaires (CMS) concernant les détenus violents et extrémistes. Une visite d'évaluation a été menée en février afin d'apprécier certains aspects liés aux ressources humaines ainsi que les besoins en dotation et formation du personnel chargé de s'occuper des détenus extrémistes violents. En mars, un groupe de travail composé de représentants des ministères de la Justice de Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska ainsi que d'agents pénitentiaires ont partagé les connaissances et pratiques acquises dans le cadre du processus de mise en œuvre du Manuel du Conseil de l'Europe sur l'évaluation et la réinsertion des détenus extrémistes violents en Bosnie-Herzégovine.

- Contribution volontaire de la Norvège « Initiative en faveur de la sécurité juridique et de l'efficacité du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine » : le projet a démarré le 1<sup>e</sup> janvier et le mois suivant, le comité directeur a été constitué et a tenu sa première réunion avec des représentants de la Cour suprême des deux entités, de la Cour d'appel du district de Brcko, de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, du Conseil Supérieur des juges et des procureurs de la Bosnie-Herzégovine et d'autres parties prenantes. Toujours en février, en coopération avec le Centre de formation des juges et des procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, le Conseil de l'Europe a organisé une formation sur le raisonnement juridique et la rédaction de textes juridiques en tenant compte de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine relatives aux auxiliaires de justice. Le centre juridique des droits de l'homme (Clinique juridique) des universités de Džemal Bijedić et Mostar (facultés de droit) a ouvert en mars avec l'appui du Conseil de l'Europe ; il fournira aux étudiants les compétences juridiques pratiques nécessaires dans le domaine des droits de l'homme.

Mise en œuvre de projets régionaux en Bosnie-Herzégovine (voir également la rubrique « Bureau de Belgrade »)

- Projet régional conjoint UE/CdE « Approfondir les connaissances sur la dimension judiciaire de la liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est » (JUFREX) : en janvier, la conférence finale sur la coopération mise en œuvre dans le cadre du projet avec l'Association des journalistes de Bosnie-Herzégovine a rassemblé 74 participants pour examiner les améliorations apportées dans les domaines de la sécurité et de la situation économique des journalistes, et du journalisme éthique. En février, 14 avocats (huit de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et six de la Republika Srpska), ainsi que sept juges et un procureur de la Republika Srpska ont obtenu leur certification en tant que formateurs sur l'article 10 de la CEDH, après avoir suivi deux sessions de formation des formateurs, organisées

respectivement en coopération avec l'association du barreau de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et le Centre de formation des juges et des procureurs de la Republika Srpska.

- Projet régional conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local » (ROMACTED) : durant la période considérée, les dix communes bénéficiaires du programme ont reçu la visite de Romalen, l'organisme de soutien aux Roms, et celle d'une équipe de facilitateurs. Onze réunions des task forces municipales ont été tenues dans dix communes et ont donné lieu à l'élaboration de plans détaillés pour la mise en œuvre du programme en 2019. Par ailleurs, une formation d'une journée sur la méthodologie et l'application du programme ROMACTED a été organisée à l'intention des nouveaux facilitateurs. Au cours du prochain trimestre, les nouveaux facilitateurs travailleront avant tout directement avec des membres de la communauté rom afin de leur donner les moyens d'exercer leurs droits et obligations, en évaluant les services publics de leurs communes respectives. Une réunion de l'équipe du programme ROMACTED a été organisée à Bruxelles pour l'ensemble des sept pays concernés, au cours de laquelle la planification des activités à venir et la situation actuelle en ce qui concerne le développement du projet ont été examinées.

#### Autres activités à signaler :

- 22 janvier : le chef du Bureau a prononcé l'allocution d'ouverture de la manifestation de lancement du projet « Gestion structurée des peines prononcées à l'encontre des détenus violents et extrémistes en Bosnie-Herzégovine » ;
- 6 février : le chef du Bureau a prononcé l'allocution d'ouverture de la manifestation de lancement du projet régional « Accroître les possibilités d'éducation pour les étudiants et les jeunes Roms dans les Balkans occidentaux et en Turquie » ;
- 28 février : le chef du Bureau a prononcé un discours d'ouverture lors de la cérémonie de remise des diplômes de la quatorzième génération de membres des forces de l'ordre de la Fédération de Bosnie-Herzégovine ;
- 13 mars : le chef du Bureau a prononcé l'allocution d'ouverture de la Conférence sur l'incidence du processus d'adhésion à l'UE sur les collectivités locales en Bosnie-Herzégovine ;
- 14 mars : le chef du Bureau a pris la parole lors de l'atelier sur la protection des droits des personnes transgenres et intersexes en Bosnie-Herzégovine, organisé par l'Unité de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre du Conseil de l'Europe et le ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés de Bosnie-Herzégovine ;
- 20 mars : le chef du Bureau a prononcé un discours d'ouverture lors de la conférence organisée par ONU Femmes pour présenter les principaux résultats des projets menés par cette entité des Nations Unies dans le domaine de la prévention de la violence à l'égard des femmes ;
- 20 mars : le chef du Bureau a participé à une réunion avec les directeurs de l'UE pour les Balkans occidentaux (COWEB) organisée par la délégation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et le représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine ;
- 21 mars : le chef du Bureau a participé à la conférence organisée par l'OSCE à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la loi sur l'interdiction de la discrimination, et a prononcé un discours lors de la partie introductive de la conférence ;
- 22 mars : la cheffe adjointe du Bureau a prononcé le discours d'ouverture lors de la manifestation de lancement du centre juridique des droits de l'homme à Mostar.

#### Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 13 février : 3<sup>e</sup> réunion du comité directeur des bénéficiaires de la Facilité horizontale en présence de Verena Taylor, directrice du bureau de la Direction générale des programmes ;

- 19 -21 février : visite de monitoring en Bosnie-Herzégovine du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

## **Tbilissi**

### **Situation du Bureau**

Équipe principale : 6 personnes ; Personnel affecté aux projets : 16 personnes ; Total : 22 personnes.

Le Bureau a mis en œuvre neuf projets, dont trois étaient financés ou cofinancés par l'UE, et six par des contributions volontaires/des donateurs.

### **État de mise en œuvre des projets et programmes**

- Plan d'action « Soutien de la réforme judiciaire en Géorgie » : l'expertise concernant les critères de sélection et la procédure de nomination des juges de la Cour suprême a été mise à profit dans le cadre des débats respectifs sur les amendements législatifs actuellement à l'étude devant le Parlement. Vingt-huit auxiliaires de justice ont bénéficié du dernier aperçu des normes et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme à l'occasion de l'Université d'hiver de la Justice organisée chaque année. Les administrateurs de tribunaux ont continué de procéder à des échanges de vues concernant les défis communs et les bonnes pratiques par l'intermédiaire du Forum dédié (plateforme inspirée du projet). Des conseils quant à la manière d'améliorer la transparence et la confiance des citoyens en établissant des rapports trimestriels de suivi des médias sociaux ont été dispensés au personnel judiciaire chargé de la communication ; celui-ci a également bénéficié d'une formation complémentaire axée sur les besoins. Le personnel de l'Association du barreau géorgien a été équipé d'outils de suivi et d'évaluation efficaces lui permettant de mieux mettre en œuvre la Stratégie 2018-2021 soutenue par le projet.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Programme du Conseil de l'Europe destiné à soutenir la Géorgie en vue des élections (législatives) de 2016, des élections (locales) de 2017 et de l'élection (présidentielle) de 2018 » : un expert du Conseil de l'Europe a assuré une formation sur les techniques de rédaction de rapports à l'intention des principales organisations chargées du suivi des élections géorgiennes. Des sessions individuelles visaient à analyser les rapports de suivi actuels et les mécanismes permettant d'en améliorer la qualité à l'avenir. Le personnel de la Cour des comptes et des représentants des organisations de la société civile ont débattu des résultats du suivi de l'élection présidentielle géorgienne de 2018. Par ailleurs, une conférence sur les « Discours de haine pendant la campagne électorale » a été organisée le 12 mars en collaboration avec l'Association géorgienne des jeunes avocats (GYLA). La conférence postélectorale intitulée « Élection présidentielle 2018 – Bilan et perspectives » a été organisée conjointement par le Conseil de l'Europe et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) le 22 mars, avec la participation des autorités et d'ONG. Le projet a également soutenu le développement du programme d'enregistrement électoral en ligne pour l'administration électorale de la Géorgie. Par ailleurs, un audit participatif de genre, visant à garantir l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les processus électoraux, les modalités de gestion et les activités de projet de l'administration électorale géorgienne, a été lancé.
- Plan d'action « Améliorer les soins de santé mentale pour les détenus en Géorgie » : une formation de formateurs à la gestion de situations de crise au sein des établissements pénitentiaires a été organisée pour le personnel médical et non médical du service pénitentiaire spécial. Une vingtaine de participants ont suivi une formation de six jours, à l'issue de laquelle ils ont été invités à préparer des présentations en vue de la troisième phase de la formation des formateurs et de la sélection des formateurs pour les activités futures. Le Bureau du défenseur public a bénéficié du soutien d'experts du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'élaboration d'un instrument de suivi des soins de santé mentale. Par ailleurs, un certain

nombre de réunions bilatérales et de groupes de travail ont été organisées au cours des mois de janvier, février, et mars.

- Plan d'action « Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Géorgie » : la troisième formation HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a été lancée. Au total, 20 procureurs et agents du ministère géorgien de l'intérieur se sont inscrits et sont censés achever leur formation dans les trois mois. Une table ronde a été organisée à l'intention de 29 professionnels du droit pour discuter des lacunes et des défis, ainsi que des pratiques prometteuses dans le traitement des cas de violence à l'égard des femmes et de violence domestique conformément à la Convention d'Istanbul. Une étude visant à évaluer la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul a été initiée en coopération avec le Bureau du défenseur public.
- Plan d'action « Répondre à l'exploitation et aux abus sexuels contre des enfants en Géorgie, phase I » : une table ronde sur la mise en œuvre effective de la Convention de Lanzarote en Géorgie (« Difficultés et bonnes pratiques dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants ») a eu lieu les 21-22 mars à Tbilissi, avec la participation des autorités et professionnels concernés. Le cours HELP d'apprentissage à distance sur une justice adaptée aux enfants a été finalisé. Une quarantaine de procureurs et d'avocats ont suivi une formation en ligne de trois mois et des certificats ont été décernés aux participants ayant réussi.
- Projet conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG : « Renforcement des systèmes de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Géorgie »: des réunions de consultation avec les autorités nationales ont été organisées les 14 et 15 avril dans le cadre de la phase initiale du projet, afin d'en examiner les modalités de mise en œuvre.
- Plan d'action « Lutte contre la discrimination, les crimes de haine et le discours de haine en Géorgie » : la campagne « J'opte pour l'égalité » a été lancée en Géorgie à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Diverses institutions gouvernementales et non gouvernementales se sont engagées à la soutenir. Par ailleurs, des réunions ont été organisées avec des représentants d'ONG, des militants locaux, des parlementaires, le défenseur public et des ambassades pour les sensibiliser aux recommandations formulées par l'ECRI à l'égard de la Géorgie. Des réunions ont également été tenues avec les minorités ethniques pour les informer des mécanismes de recours disponibles et identifier les moyens efficaces de communiquer des informations en matière de discrimination. Composante de renforcement des capacités : 24 procureurs occupant des fonctions de direction et chefs des services d'enquête du ministère de l'Intérieur ont approfondi leurs connaissances sur les normes nationales et internationales en matière d'enquêtes et de poursuites relatives aux infractions motivées par la haine.
- Plan d'action « Renforcement de la protection des données en Géorgie » : le manuel de droit européen en matière de protection des données (une publication de 500 pages) a été traduit en géorgien et soumis pour révision au Bureau de l'Inspecteur pour la protection des données personnelles. La version géorgienne des Lignes directrices sur la protection de la vie privée dans les médias a été vérifiée avec le Bureau susmentionné, et a subi de nouvelles modifications avant sa publication.
- Projet conjoint UE/CdE « Soutenir la liberté des médias et internet en Géorgie » (phase initiale) : des représentants de la Charte de l'éthique journalistique géorgienne et du service d'éducation aux médias de la Commission nationale géorgienne des communications ont participé à la conférence internationale « Pluralisme des médias – Comment y arriver ? » organisée à Strasbourg, afin de s'entretenir et de procéder à un échange de vues avec des représentants des organes nationaux de régulation d'autres pays, ainsi qu'avec des universitaires et des membres de la société civile.

Autres activités à signaler :

- Le chef du Bureau a prononcé une allocution d'ouverture lors de la conférence sur les discours de haine dans les campagnes électorales (12 mars), de la table ronde « Vers une mise en œuvre plus effective de la Convention de Lanzarote en Géorgie » (21 mars), lors de la cérémonie de lancement de la campagne de sensibilisation à la lutte contre la discrimination (21 mars), de l'assemblée générale de l'Association européenne pour la préservation et la valorisation de la culture et du patrimoine juif (28 mars), et a servi de modérateur lors de la conférence postélectorale «Élection présidentielle 2018 – Bilan et perspectives » (21 mars) ;
- Le chef du Bureau a participé à des réunions de présentation avec le secrétaire d'État adjoint à la réconciliation et à l'égalité entre les citoyens, le représentant de l'UNICEF en Géorgie et le nouveau président de la commission parlementaire des questions juridiques ;
- Le chef du Bureau a également participé à la table ronde « Élections 2020 : conclusions et recommandations sous l'angle des élections de 2018 », à la réunion du groupe de travail sur la réforme judiciaire (27 janvier), à la présentation de la stratégie et du Plan d'action sur le développement des systèmes pénitentiaire et de prévention de la criminalité pour les années 2019-2020, à la célébration des 100 jours depuis l'adoption du Règlement intérieur du Parlement géorgien, à la réunion de la présidence du parlement avec le corps diplomatique consacrée à la quatrième vague de réformes judiciaires ;
- 26 février : des consultations nationales ont eu lieu à Tbilissi dans le cadre des préparatifs du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2020-2023 ;
- Par ailleurs, le chef du Bureau a participé à des réunions de travail avec la délégation de l'UE et des ambassadeurs des États-Unis portant sur divers sujets liés aux réformes, à des réunions avec le président de la commission parlementaire des questions juridiques, le président du parlement, des représentants d'ONG, le ministre géorgien des Finances, le directeur adjoint de la Direction du développement et de la coopération (DDC) à Tbilissi, le directeur de l'École nationale de la magistrature, le vice-président du parlement Giorgi Volski, ainsi qu'avec le premier adjoint au chef de l'administration présidentielle, et a assisté au discours annuel prononcé par le Président de la Géorgie devant le parlement (6 mars), et aux rencontres du groupe de travail des ambassadeurs.

## **Tirana**

### **Situation du Bureau**

Équipe principale : 5 personnes ; Personnel affecté aux projets : 13 personnes ; Total : 18 personnes.

Le Bureau met en œuvre neuf projets, dont sept sont cofinancés par l'UE, un par la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) et un par l'ambassade du Royaume-Uni.

### **État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération**

- Contribution volontaire de la Suisse au projet « Renforcement des pouvoirs locaux et régionaux en Albanie » : les capacités de plus de 20 hauts fonctionnaires de l'administration locale ont été renforcées grâce au programme de formation au leadership mis en œuvre par l'École d'études politiques en coopération avec l'École albanaise d'administration publique.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice (SEJ II) en Albanie » : des recommandations spécifiques sur la mise en œuvre du nouveau système d'évaluation professionnelle des magistrats, des lignes directrices et des formulaires y relatifs sont adressées au Conseil supérieur de la magistrature. Les programmes de formation de l'École de la magistrature sur l'administration des tribunaux ont été étoffés par deux modules, l'un sur les « relations publiques » et l'autre sur la « gestion opérationnelle », en plus de l'évaluation des besoins en matière de formation continue, au vu des nouvelles lois adoptées en Albanie. Des recommandations spécifiques adaptées aux différentes branches de l'administration judiciaire ont été formulées dans le cadre de l'action, et notamment la méthodologie relative aux futures activités d'évaluation des besoins.
- Facilité horizontale UE/CdE « La criminalité économique en Albanie » : une cinquantaine d'agents des services répressifs et de justice pénale ont renforcé leurs compétences en matière de localisation des avoirs à des fins de saisie et de confiscation ; le programme a été inscrit dans la formation initiale et continue de l'Académie de police et un groupe d'experts nationaux établi dans ce domaine. Un soutien et des conseils ont été fournis aux autorités albanaises en vue de la création du registre albanais des bénéficiaires effectifs. Le cadre réglementaire, méthodologique et de contrôle de la Commission électorale centrale (CEC), axé sur le contrôle et l'audit du financement des partis politiques, a encore été amélioré au même titre que la législation relative « à la prévention du blanchiment d'argent », « aux mesures de lutte contre le financement du terrorisme » et « aux mesures restrictives internationales ».
- Facilité horizontale UE/CdE « Lutte contre le harcèlement et l'extrémisme dans le système éducatif albanais » : une étude d'impact réalisée dans 28 écoles (dont 21 écoles pilotes du projet) a fait apparaître les constats suivants : une diminution des cas de harcèlement dans 66 % des établissements, 85 % des écoles estiment que le projet a permis de mieux sensibiliser les élèves et le personnel scolaire au harcèlement, 74 % ont confirmé que le projet a également fait prendre conscience aux parents de ce phénomène et 86 % des établissements se sont accordés à dire que les mesures mises en œuvre dans le cadre du projet doivent être maintenues à l'issue de celui-ci.
- Facilité horizontale UE/CdE « Soutenir des recours internes effectifs et faciliter l'exécution des décisions (D-REX) » : dans le cadre de trois formations régionales sur une application harmonisée de la loi sur la propriété (organisées à Shkodër, Vlore et Korçë), 45 représentants de l'Avocat d'État et 70 juges des tribunaux de première instance et d'appel de Fier, Tirane et Durres ont été formés à la protection du droit de propriété. Quelque 13 participants du bureau de l'Avocat d'État et de l'Agence de gestion des biens ont effectué une

visite d'étude à la Cour internationale d'arbitrage, à l'Association française d'arbitrage à Paris, ainsi qu'au Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

- Projet régional conjoint UE/CdE « Approfondir les connaissances sur la dimension judiciaire de la liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est » (JUFREX) : le personnel du bureau des réclamations de l'Autorité des médias audiovisuels (AMA) a bénéficié d'une formation sur le traitement des plaintes émanant de citoyens. Une expertise technique a été fournie concernant les propositions de modifications de la loi sur les médias audio-visuels visant à réglementer les médias en ligne.
- Contribution volontaire du Royaume-Uni « Soutenir la réforme carcérale et la lutte contre la radicalisation dans les prisons » : un Plan d'action sur la réforme du système pénitentiaire, notamment sur la fourniture de soins de santé en milieu carcéral, a été élaboré et la législation relative à l'exécution des sanctions pénales renforcée. Par ailleurs, des améliorations ont été apportées aux dispositifs organisationnels ainsi qu'aux méthodes de travail du Centre national de lutte contre l'extrémisme violent.

#### Action de suivi :

- Réunions de coordination/consultation avec la délégation de l'Union européenne et les acteurs nationaux pour préparer la deuxième phase de la Facilité horizontale.

## Erevan

### **Situation du Bureau**

Équipe principale : 6 personnes ; Personnel affecté aux projets : 13 personnes ; Total : 19 personnes.

Le Bureau met en œuvre cinq projets, dont deux sont financés par l'UE dans le cadre du Partenariat pour une bonne gouvernance (PGG), un est financé par le Royaume-Uni, un par la Suisse, et un par l'Autriche.

### **État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération**

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « [Soutenir les réformes de la justice pénale - s'attaquer aux aspects pénaux des réformes judiciaires](#) et harmoniser l'application des normes européennes » : une mission d'évaluation des besoins a été menée du 12 au 14 mars. Elle avait pour objectif de déceler d'éventuelles divergences et de recenser les approches possibles concernant l'application uniforme des articles 2, 3, 5 et 6 de la CEDH, de prendre connaissance des pratiques et des défis rencontrés au niveau national, ainsi que de déterminer les besoins de formation des juges et auxiliaires de justice spécialisés en droit pénal. Le rapport d'évaluation des besoins, accompagné de recommandations, sera préparé afin d'améliorer l'application uniforme des normes européennes en Arménie et d'élaborer de nouveaux cours pour le programme de formation de l'École de la magistrature s'adressant aux catégories professionnelles susmentionnées. Un séminaire de deux jours visant à améliorer les connaissances, les compétences pratiques et les techniques de rédaction juridique concernant les articles 2 et 3 de la CEDH a été organisé à l'intention du personnel de l'agent du gouvernement arménien auprès de la Cour européenne des droits de l'homme et du Défenseur des droits de l'homme. Des juristes de la Cour européenne et des agents du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe ont présenté les modifications récentes, les aspects procéduraux et relatifs au fond des articles 2 et 3 de la CEDH, ainsi que les techniques de rédaction juridique et d'élaboration de plans d'action concernant l'exécution des arrêts de la Cour européenne.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Soutenir la réforme de la justice civile en Arménie - renforcer l'indépendance, l'efficacité et la qualité du pouvoir judiciaire » : au cours de la période considérée, les partenaires nationaux ont formulé des suggestions concernant les principaux domaines prioritaires à court et à long terme de la réforme juridique et judiciaire en Arménie, qui seront évaluées et analysées par l'équipe du projet en vue de l'élaboration du plan de travail. Par ailleurs, un débat sur le rôle des juridictions supérieures a été organisé par le projet le 26 février, en coopération avec les cours d'appel. Une table ronde a également été tenue à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la création des juridictions d'appel civiles et pénales de l'Arménie. Elle a réuni des juges, d'éminents universitaires, des praticiens du droit et des représentants de la société civile arménienne ainsi qu'un représentant du Réseau des cours supérieures de la Cour européenne des droits de l'homme. L'événement a permis d'examiner les réalisations des juridictions d'appel civiles et pénales de l'Arménie et les défis auxquels elles ont été confrontées au cours de leurs 20 premières années de fonctionnement, ainsi que les mécanismes juridiques et pratiques qui entravent un exercice plus efficace des fonctions des cours supérieures, en particulier des cours d'appel arméniennes. En outre, la cour pénale d'appel a fait part de son intérêt à rejoindre le Réseau des cours supérieures. Le projet a été officiellement lancé le 5 mars. À cette occasion, tous les partenaires nationaux et le donateur se sont félicités de la contribution du projet à la réforme judiciaire arménienne. Par ailleurs, la demi-finale et la finale du concours de plaidoiries en

matière d'arbitrage ont eu lieu les 23-24 mars, à Erevan. Neuf équipes (40 membres au total) de différentes universités de la ville y ont participé et ont ainsi pu acquérir des connaissances pratiques sur les modes alternatifs de règlement des litiges ainsi qu'une certaine maîtrise de la rhétorique, et bénéficier des conseils des meilleurs professionnels du domaine de l'arbitrage. Cet événement a été organisé en coopération avec le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Université américaine d'Arménie. Les étudiants ont pu procéder à l'arbitrage d'un cas réel et ces compétences serviront à promouvoir dans le pays le recours à des modes alternatifs de règlement des litiges. Le projet a également entrepris une révision du projet de « méthodologie d'évaluation de l'activité des juges, de la procédure de collecte des données requises pour procéder à cette évaluation et de détermination des autres éléments nécessaires pour évaluer les performances des juges » et des « calendriers indicatifs de l'examen des affaires selon leur type et complexité », en se fondant sur les commentaires du Conseil supérieur de la magistrature. Les versions révisées des documents seront adressées à ce dernier en vue de leur traitement ultérieur.

- Contribution volontaire de la Suisse au projet « Soutien institutionnel à l'Association des communes d'Arménie (ACA) » : une série de réunions finales des organes statutaires de l'ACA a été organisée au cours des derniers mois de mise en œuvre du projet. Une réunion du groupe de travail des fonctionnaires municipaux s'est tenue le 26 février, celle des juristes municipaux a eu lieu les 1-2 mars tandis que les conseillers locaux se sont réunis les 15-16 mars. Ces réunions avaient pour objectif de donner un nouvel élan aux groupes de soutien professionnel de l'ACA afin de renforcer ses actions de plaidoyer politique. Une brochure résumant les antécédents, les activités et les objectifs stratégiques de l'ACA a été imprimée. Elle servira d'outil à l'Association pour assurer une meilleure sensibilisation du public et visibilité. Quatre résolutions, recommandations et exposés des motifs du Congrès – notamment les Résolutions 433 (2018) « Code de conduite européen pour toutes les personnes participant à la gouvernance locale et régionale », 434 (2018), « Les conflits d'intérêts au niveau local et régional », 435 (2018) « Transparence et gouvernement ouvert » ainsi que la Résolution 437 (2018) accompagnée de ses lignes directrices et exposé des motifs intitulés « La consultation des collectivités locales par les niveaux supérieurs de gouvernement » et adoptés en novembre 2018 – ont été publiés pour diffusion auprès des collectivités locales arméniennes.

- Contribution volontaire du Royaume-Uni au projet « Renforcement de l'application des normes européennes des droits de l'homme dans les forces armées en Arménie » : au cours de la période considérée, le Conseil de l'Europe a organisé une visite de travail au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg pour la délégation du Bureau du défenseur des droits de l'homme et un représentant du Bureau de l'agent du gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (4-5 février 2019). Cette visite d'étude de deux jours avait pour principal objectif de permettre aux représentants des bureaux précités d'approfondir leurs connaissances et de renforcer leurs capacités à s'acquitter efficacement de leur mandat. Une table ronde portant sur l'état d'exécution des arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme contre l'Arménie, dans des affaires relatives à des violations des droits de l'homme au sein des forces armées, a été organisée le 15 février. Elle visait à présenter et à examiner le plan d'action national et les nouveaux éléments pertinents s'agissant de la mise en œuvre des mesures générales énoncées par la Cour dans les arrêts rendus dans les affaires concernées (*Muradyan c. Arménie*, *Zalyan c. Arménie*, et *Matevosyan c. Arménie*). Par ailleurs, la deuxième phase de la formation en cascade sur les droits de l'homme a été mise en œuvre du 22 au 24 février à l'intention de militaires. Les participants ont acquis les compétences de base sur la façon de former leurs successeurs et collègues sur les mêmes thématiques et ont également amélioré leurs propres compétences et connaissances sur les aspects pratiques de la prévention des violations des droits humains dans l'armée. Une visite à Strasbourg a été organisée du 12 au 14 mars à l'intention de l'agent du gouvernement. Celle-ci avait pour objectifs 1) de faciliter la participation de la délégation arménienne au débat thématique

portant sur l'obligation pour les services répressifs de mener des enquêtes sur les violations des articles 2 et 3 de la Convention européenne des droits de l'homme et 2) d'améliorer les connaissances et les capacités des représentants du Bureau de l'agent du gouvernement à s'acquitter efficacement de leur mandat. L'échange d'expériences ainsi tenu et l'amélioration des connaissances sur les aspects institutionnels, opérationnels et importants des activités des organes pertinents du Conseil de l'Europe ont permis l'atteinte de ces objectifs. Une conférence sur « Les droits de l'homme et les forces armées » s'est tenue le 26 mars. Elle a rassemblé des représentants de l'État et des parties prenantes et partenaires nationaux concernés, des représentants de la société civile et des universitaires pour débattre des questions relatives aux droits de l'homme dans les forces armées. Les spécificités des normes relatives aux droits de l'homme dans l'armée et les bonnes pratiques mises en œuvre dans les États membres du Conseil de l'Europe pour en assurer une meilleure application ont été abordées. Christophe Poirel, Directeur des droits de l'homme, DGI du Conseil de l'Europe, a assisté à la Conférence. Par ailleurs, un expert national du Conseil de l'Europe a procédé à une évaluation du projet de législation sur les mesures disciplinaires dans l'armée et prodigué des conseils au Centre pour le renforcement des droits de l'homme et de l'intégrité. Une visite d'étude à Londres (Royaume-Uni) devait également avoir lieu en mars. Elle a toutefois été annulée à la demande de l'ambassade du Royaume-Uni, qui souhaitait la reporter à une date ultérieure afin de disposer de suffisamment de temps pour élaborer un programme plus concret, en coordination avec le ministère britannique de la Défense.

- Contribution volontaire de l'Autriche au projet « Développement démocratique, décentralisation et bonne gouvernance en Arménie » : le projet a démarré le 7 janvier 2019. Au cours de la période de référence, l'équipe du projet a mis au point du matériel de visibilité portant le logo du projet, comme des banderoles, des chemises, des blocs-notes et des stylos. Elle a également présenté le but et les objectifs du projet aux parties prenantes internationales à l'occasion d'une réunion de coordination des donateurs organisée en janvier en coopération avec le bureau arménien de la GIZ (l'agence de coopération internationale allemande pour le développement), afin d'éviter les doubles emplois et de rechercher des synergies potentielles pour la mise en œuvre des actions du projet, ainsi que de participer à plusieurs rencontres bilatérales avec la communauté des donateurs et des organisations internationales qui promeuvent la démocratie locale en Arménie.

#### Autres activités à signaler :

- 25 janvier : la chef du Bureau a rencontré le vice-ministre de l'Administration territoriale ;
- 20 février : la chef du Bureau a rencontré le médiateur ;
- 22 janvier : la chef du Bureau a présidé la présentation du Plan d'action 2019-2022 à la communauté internationale ;
- 20 février : la chef du Bureau a participé à la première réunion régulière du Forum de coordination des partenaires du développement ;
- 20 février : la chef du Bureau a coprésidé le prix des Droits universels ;
- 28 février : la chef du Bureau a ouvert la table ronde consacrée au 20e anniversaire des juridictions d'appel civiles et pénales ;
- 5 mars : la chef du Bureau a ouvert la cérémonie de lancement du projet sur la réforme de la justice ;
- 18-19 mars : une mission d'évaluation des besoins de deux projets régionaux menés dans le cadre du PGG et consacrés à la lutte contre la discrimination et l'accès des femmes à la justice a été entreprise ;
- 18 mars : la chef du Bureau a participé à la réunion avec le vice-ministre de la Justice, Vigen Kocharyan, organisée dans le cadre de la mission d'évaluation des besoins susmentionnée ;

- 25 mars : la chef du Bureau a ouvert la réunion du comité directeur du projet « Renforcement de l'application des normes européennes des droits de l'homme dans les forces armées »;
- 26 mars : la chef du Bureau a participé à l'ouverture de la Conférence sur les droits de l'homme et l'armée ;
- 28 mars : la chef du Bureau a ouvert l'atelier d'experts qui a permis de faire le bilan des dix ans de mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et du processus de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains ;
- 28 mars : la chef du Bureau a participé à l'inauguration officielle de la Place de l'Europe dédiée au 70e anniversaire du Conseil de l'Europe ;

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe :

- 4-5 mars : Directeur général de la DG I, Christos Giakoumopoulos ;
- 14-15 mars : mission de suivi de l'APCE ;
- 25-26 mars : Directeur de la DG I, Christophe Poirer ;
- 26-27 mars : visite officielle de la Présidente de l'APCE, Liliane Maury Pasquier.

## **Rabat**

### **Situation du Bureau :**

Équipe principale : 2 personnes ; personnel affecté au projet : 3 personnes ; total : 5 personnes.

Le Bureau coordonne principalement la mise en œuvre au Maroc du Programme régional conjoint UE/CdE « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée » (Programme Sud 3) 2018 – 2020. Il apporte également un appui logistique ad hoc à la mise en œuvre du Programme régional UE/CdE au Maroc « CyberSouth – Cooperation en matière de lutte contre la cybercriminalité dans le voisinage sud » (2017-2020), au projet régional conjoint UE/CdE « Action Globale sur la Cybercriminalité Elargie (GLACY+) » (2016-2021) et d'autres projets menés dans le cadre du partenariat du voisinage au Maroc 2018-2021.

### **État de mise en œuvre des projets/programmes**

#### Programme conjoint UE/CdE « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée »

- Le Conseil de l'Europe a organisé en partenariat avec la Commission Nationale de Contrôle des Données à caractère Personnel (CNDP) le 28 janvier 2019 à la faculté de Fès, la journée mondiale de la protection des données à caractère personnel sous le thème « Protection de la vie privée numérique : enjeux et perspectives ». Cet événement a aussi été l'occasion d'assister à la signature de conventions entre le CNDP et quatre universités de la région Fès-Meknès relatifs à la mise en place de formations dédiées à la protection des données personnelles.
- Le Centre Marocain de Recherche Polytechniques et d'Innovation (CMRPI) et ses partenaires, avec le soutien du Conseil de l'Europe, ont organisé le 6 et 7 février 2019, dans le cadre du Safer Internet Day 2019, en convergence avec les objectifs du projet e-Salama de la protection des enfants sur Internet, respectivement un atelier interactif avec les jeunes et une conférence grand débat pour mettre en place un comité national SID-Morocco, composé des représentants des intuitions, des universités et des associations professionnelles et de la société civile, afin de recenser, d'harmoniser, de capitaliser et de mutualiser les ressources autour du slogan : Ensemble pour un meilleur Internet ! au Maroc et dans le monde.
- L'UNODC a organisé en partenariat avec le Conseil de l'Europe, le 1er atelier de réflexion sur le Mécanisme national de référencement des victimes de la traite des êtres humains le 11 et 12 février 2019.
- Une réunion de groupe de travail sur l'intégration du matériel de formation judiciaire sur la cybercriminalité et les preuves électroniques a été organisé avec l'Institut Supérieur de la Magistrature à Rabat du 18 au 22 février dans le cadre de la coopération en matière de lutte contre la cybercriminalité dans le voisinage Sud. Cela a été l'occasion de discuter des besoins et programmes des formations spécialisées dans ce domaine, de mettre à jour le module de formation cybercriminalité et preuve électronique et de créer un cours initial et avancé en cybercriminalité et preuve électronique destinés aux magistrats.

- La 4ème réunion des coordinateurs nationaux du programme UNIDEM Sud Méditerranée s'est tenue le 5 mars 2019 à Rabat avec la participation de plusieurs représentants de l'administration publique de pays du sud de la méditerranée (Algérie, Jordanie, Maroc, Palestine et Tunisie).
- Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), et le Conseil de l'Europe a organisé une rencontre nationale sous le thème « Mariage des mineures : abolir l'exception, rétablir la norme », le 22 mars 2019 à Rabat à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale des femmes. Des experts et acteurs institutionnels et associatifs ont participé à cet événement dont l'objectif est de restituer les résultats de la campagne nationale sur le mariage des mineures lancée le 6 mars 2019 par le CNDH à travers ses 13 Commissions régionales et qui a été marquée par l'organisation de plus de 30 activités régionales.
- L'Ecole Citoyenne des Etudes Politiques a organisé le 23 et 24 mars le séminaire de lancement du cycle de formations des jeunes leaders marocains.
- Le Conseil de l'Europe a organisé le 25 et 26 mars une session de formation de formateurs dans le cadre du programme HELP où des représentants du CNDH, de la CNDP, de la Présidence du Ministère Public, du Ministère de la Justice et de professionnels du droit au Maroc ont participé.

#### Autres programmes

- Projet régional conjoint UE/CdE « Action Globale sur la Cybercriminalité Elargie (GLACY+) » : Dans le cadre du projet GLACY+, le Bureau du Conseil de l'Europe à Bucarest a organisé du 4 au 6 février 2019 à l'Institut Supérieur de la Magistrature à Rabat une mission consultative et un atelier sur la collecte et la surveillance des statistiques de la justice pénale sur la cybercriminalité et la preuve électronique. Cet événement a connu la participation de représentant du CNDP, de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), de la banque centrale Bank Al Maghrib ainsi que du Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique;
- Lutte contre la violence à l'égard des femmes, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants au Maroc (2306) : Un petit déjeuner Débat autour des efforts des associations pour répondre aux violences basées sur le genre « loi 103.13 : acquis et lacunes » a été organisé le 14 mars 2019 à l'Ambassade de Norvège avec la participation de plusieurs ONG et des membres du groupe de travail thématique sur l'égalité et la parité de la Chambre des Représentants.

#### Autres activités à signaler

- 11 et 12 janvier : Le Chef de Bureau a participé au Colloque Internationale sur la paix en Afrique du nord organisé par l'association Aman pour le Développement Durable à Fès lors de la célébration de la nouvelle année amazigh.

## **Tunis**

### **Situation du Bureau**

Équipe principale : 2 personnes ; Personnel affecté aux projets : 6 personnes ; Total : 8 personnes

Le Bureau met actuellement en œuvre les activités spécifiques à la Tunisie prévues dans le cadre de deux programmes conjoints régionaux entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, à savoir : « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée » (« Programme Sud III ») pour la période 2018-2020 et le « Programme CyberSud » pour la période 2017-2020. En janvier, il a également commencé à mettre en œuvre deux programmes conjoints UE/CdE « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST) » et « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T) ». Leur mise en œuvre s'étendra sur trois ans, soit de 2019 à 2021.

### **État de mise en œuvre des programmes**

- Programme conjoint UE/CdE « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST) » : soutien institutionnel - les 18 et 19 mars, des représentants du secrétariat de la CEPEJ accompagnés d'un expert ont rencontré des interlocuteurs clés du ministère de la Justice (MdJ), des tribunaux, des associations de professionnels du droit et des représentants de la société civile pour examiner leurs priorités ainsi que la pertinence de l'expertise et des outils de la CEPEJ. Justice électronique - à l'issue de consultations, le Conseil de l'Europe, l'UE et les représentants du ministère de la Justice ont décidé de répartir les achats sur les trois années du projet, afin de mieux répondre aux besoins essentiels de l'infrastructure juridique et d'encourager les synergies avec d'autres actions du programme PARJ/AP-JUST. Sous réserve de confirmation par le ministère de la Justice, la fourniture d'ordinateurs aux centres de formation basés dans les tribunaux régionaux a été jugée prioritaire afin de permettre aux magistrats d'accéder à l'intranet du ministère de la Justice et de faciliter les activités de formation en dehors de Tunis. Par ailleurs, des discussions préliminaires ont eu lieu s'agissant des interventions futures visant à promouvoir l'accès à la justice.
- Programme conjoint UE/CdE « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T) » : les 18 et 19 mars, le secrétariat de la Commission de Venise a entrepris une mission préliminaire pour discuter des domaines d'intervention prioritaires, ainsi que des initiatives de coordination, avec le ministère de la Justice, le ministère chargé des Relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et des Droits de l'homme, plusieurs instances constitutionnelles et le tribunal administratif. D'autre part, dans le cadre de la demande des autorités tunisiennes d'une expertise de la Commission de Venise sur le «Projet de loi organique relatif à l'instance du développement durable et des droits des générations futures », le secrétariat a également rencontré la commission parlementaire compétente de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP). Instance de lutte contre la traite des êtres humains - en janvier, le bureau de Tunis a contribué à une série de manifestations organisées dans le cadre de la Journée nationale de l'abolition de l'esclavage en Tunisie, notamment à la session finale de formation des formateurs sur la lutte contre la traite des êtres humains, à une conférence internationale sur les mécanismes nationaux d'orientation, à une conférence organisée à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales ainsi qu'à un événement de sensibilisation. Instance de lutte contre la corruption : le 30 janvier et 1<sup>er</sup> février, des collègues en poste à Strasbourg ont tenu des discussions préparatoires avec diverses parties prenantes clés en vue de peaufiner les futures interventions compte tenu des besoins prioritaires non satisfaits.

- Programme Sud III : « Violence à l'égard des femmes » : le Bureau était représenté dans divers groupes de travail multisectoriels et interinstitutionnels, lors d'activités de formation et de réunions de coordination. Par ailleurs, un atelier sur le rôle et les défis du secteur de la sécurité dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes a été organisé le 19 mars, en association avec le groupe de travail multisectoriel et interinstitutionnel de la région de Ben Arous. En coopération avec le ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Séniors et des institutions des Nations Unies, le Bureau a organisé les 28 et 29 mars une conférence internationale intitulée « Un an après la promulgation de la loi organique n°2017-58 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes : défis de la mise en œuvre et recommandations ».
- « Protection de l'enfance » : une réunion du comité directeur du projet « Pour une justice adaptée aux enfants victimes de violences sexuelles » s'est tenue le 8 mars, dans le cadre du processus d'adhésion de la Tunisie à la Convention de Lanzarote. Le ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Séniors était représenté à la 23<sup>e</sup> réunion des Parties à la Convention de Lanzarote organisée du 5 au 7 mars.
- « Prévention de la torture » : la mise en œuvre du programme « formaCtion » destiné aux membres et au personnel de l'Instance nationale de prévention de la torture (INPT) s'est poursuivie, sur la base de visites dans les prisons suivies de comptes-rendus y afférents, avec les conseils d'experts du Conseil de l'Europe. Sous l'autorité conjointe de l'INPT et du ministère de la Justice/administration pénitentiaire, le groupe chargé de l'élaboration d'un manuel sur le droit pénitentiaire tunisien et d'un guide à l'intention des détenus s'est réuni tous les quinze jours. Par ailleurs, une réunion avec les partenaires internationaux (DCAF, OMCT, APT, Dignity, HCR, ICTJ, CICR, PNUD) a eu lieu le 29 mars pour adopter une recommandation conjointe à l'intention de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) concernant le choix des candidats pour une future participation à l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT). (Il convient de noter que ces activités utilisent désormais les ressources des programmes SPII et PAII-T).
- HELP : des représentants tunisiens ont participé à une session de formation de formateurs organisée à Strasbourg, les 25-26 mars.
- CyberSud : une formation complémentaire sur la cybercriminalité et les preuves électroniques a été dispensée du 5 au 8 février à quelque 25 magistrats tunisiens, en partenariat avec l'Institut Supérieur de la Magistrature. Par ailleurs, des représentants des autorités tunisiennes ont participé au séminaire régional sur la cybercriminalité qui s'est déroulé à Beyrouth, Liban, du 23 au 25 janvier.

### **Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles**

- 24-26 janvier : le président de la Commission de Venise s'est rendu à Tunis.